

SOGECLAIR

DOCUMENT DE REFERENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

DOCUMENT DE REFERENCE incluant le rapport financier annuel	1
2009	1
1. ACTIVITE	1
1.1. Présentation générale	1
1.2. Les marchés	3
1.3. Historique de la société	4
1.4. Relations mère-filiales	6
1.5. Les chiffres clés consolidés au 31 décembre 2009	9
1.6. La concurrence	12
1.7. Evolution récente et perspectives d'avenir	13
1.8. Politique d'investissements et travaux de Développement	13
1.9. Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité	13
1.10. Assurances	13
1.11. Baux et loyers des sites d'exploitation	14
1.12. Marques – noms de domaines – copyright – licences ou brevets	14
2. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	15
2.1. Informations générales	15
2.2. Principales dispositions légales et statutaires	15
2.3. Capital social	17
2.4. Pacte d'actionnaires et conventions	19
2.5. Nantissements, garanties et sûretés	19
2.6. Dividendes	19
2.7. Titres non représentatifs du capital	20
2.8. Contrôle de la société	20
2.9. Principales données boursières	20
2.10. Documents accessibles au public	21
2.11. Information des actionnaires et analystes	21
3. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
3.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	25
3.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009	26
3.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion	26
3.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	26
3.5. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la Direction Générale	27
3.6. Evaluation du Conseil d'Administration	27
3.7. Comités	28
3.8. Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social pour 2009	28
3.9. Composition du Comité de direction au 31/12/2009	28

3.10.	Contrôle interne	29
4.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2010	30
5.	ETATS ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	62
5.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
5.2.	Comptes annuels	83
5.3.	Annexe aux comptes annuels	85
5.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	97
5.5.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	99
6.	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2010	101
6.1.	Rapport du Président pour l'Assemblée Générale	101
6.2.	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'Article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SOGECLAIR SA... ..	108
6.3.	Ordre du jour et texte des résolutions proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2010	110
6.4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'octroi d'options de souscription et/ou d'achats d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	117
6.5.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux).....	119
6.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	120
7.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	122
7.1.	Responsable du document de référence	122
7.2.	Attestation du responsable du document de référence	122
7.3.	Responsables du contrôle des comptes	123
7.4.	Tableau des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	124
7.5.	Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence	125
7.6.	Responsables de l'information financière.....	125
8.	AUTRES DOCUMENTS	126
8.1.	Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	126
8.2.	Rapport financier annuel	126
8.3.	Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux	126

Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 met tant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Les renvois sont faits au document de référence lui-même et, le cas échéant, à tout autre document qui y est intégré.

INFORMATIONS	§	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personnes responsables des informations	7.6	125
1.2. Attestation du responsable	7.2	122
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
2.1. Coordonnées	7.3 / 7.5	123 / 125
2.2. Changements	7.3	123
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		
3.1. Informations des périodes	1.5	9
3.2. Informations intermédiaires	-	-
4. FACTEURS DE RISQUES	1.6	34
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	2	15
5.1. Histoire et évolution de la société	1.3	4
5.1.1. Raison sociale	2.1	15
5.1.2. Enregistrement	2.1	15
5.1.3. Date de création et durée	2.1	15
5.1.4. Siège social	2.1	15
5.1.5. Evénements importants	4	30
5.2. Principaux investissements	1.8	13
5.2.1. Réalisés	1.8	13
5.2.2. En cours	1.8	13
5.2.3. Programmés	1.8	13
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1. Principales activités	1.1	1
6.1.1. Opérations et principales activités	1.1	1
6.1.2. Nouveaux produits	-	-
6.2. Principaux marchés	1.2	3
6.3. Evénements exceptionnels	-	-
6.4. Brevets, licences	1.12	14
6.5. Concurrence	1.6	12
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Synoptique	1.4	6
7.2. Liste des filiales	1.4	8

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	1.11	14
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	1.8 / 4.3	13 / 72
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	1.6	38
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES		
9.1. Situation financière	1	62
9.2. Résultat d'exploitation	2	63
9.2.1. Evénements importants	4	30
9.2.2. Modifications	-	-
9.2.3. Influences extérieures	1.6	34
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Capitaux	4	65
10.2. Flux de trésorerie	3	64
10.3. Conditions de financement	1.7	38
10.4. Conditions restrictives	-	-
10.5. Sources de financement	1.8 / 1.7	13 / 38
11. R&D BREVETS ET LICENCES	1.8 / 1.12	13 / 14
	1.4 / 1.2.2	32 / 67
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. Tendances	1.2	31
12.2. Incertitudes sur les tendances	1.2	31
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	-	-
13.1. Hypothèses	-	-
13.2. Rapport des commissaires aux comptes	-	-
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	3	25
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale	3.5	27
15. REMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1 Rémunérations versées	3.9 / 5.3	29 / 49
15.2. Provisions	3.9 / 5.3	29 / 49
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Mandats	5.2 / 1.1	48 / 101
16.2. Contrats de service	3.8.1	28
16.3. Comités	1.2	104
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	6.1	101
17. SALARIES	1.5.6	9
17.1. Répartition des effectifs	1.5.4 / 1	11 / 56
17.2. Participations et stock options	1.5.5 / 3.8.4	11 / 28

	5.3	49
17.3. Accord de participation au capital	4.2	46
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Franchissements de seuil	2.2.3	16
18.2. Droits de vote multiples	2.2.2	16
18.3. Contrôle	2.3.3 / 2.8	18 / 20
18.4. Accords d'actionnaires	2.4 / 8	19 / 53
19. OPERATION AVEC DES APPARENTES	6	80
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
20.1. Informations financières historiques	5	62
20.2. Informations financières pro-forma	-	-
20.3. Etats financiers – comptes sociaux	5.2	83
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	5.1 / 5.4	81 / 97
20.4.1. Déclarations	7	122
20.4.2. Autres informations vérifiées	5.5 / 6.2	99 / 108
	6.4 / 6.5	117 / 119
	6.6	120
20.4.3. Autres informations non vérifiées	-	-
20.5. Dates des dernières informations financières	2.11.1	22
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	2.11	21
20.7. Politiques et distribution de dividendes	2.6	19
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.6	34
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4	30
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	2.3	17
21.1.2. Capital souscrit	2.3	17
21.1.2. Autres actions	2.3.4	19
21.1.3. Actions auto-détenues	1.6 / 4.3	37 / 42
	4.9	74
21.1.4. Valeurs mobilières	4.8	73
21.1.5. Conditions d'acquisition	-	-
21.1.6. Options ou accords	-	-
21.1.7. Historique du capital	2.3.1	17
21.2. Actes constitutifs et statuts	2	15
21.2.1. Objet social	2	15
21.2.2. Disposition concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.1.4	103
21.2.3. Droits et privilèges des actions	2.2.2	16
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	2.2	15

21.2.5. Assemblées Générales	2.2.1 / 6.3	15 / 110
21.2.6. Eléments de changement de contrôle	2.2.2 / 2.3.3	16 / 18
	4.1	45
21.2.7. Seuils de participation	2.2.3 / 4.1	14 / 45
21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital	8	53
22. CONTRATS IMPORTANTS	4	30
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	-	-
23.1. Déclaration d'expert	-	-
22.2. Autres déclarations	-	-
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2.10	21
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	1.4 / 2.2	6 / 41
	2	70

1. ACTIVITE

1.1. Présentation générale

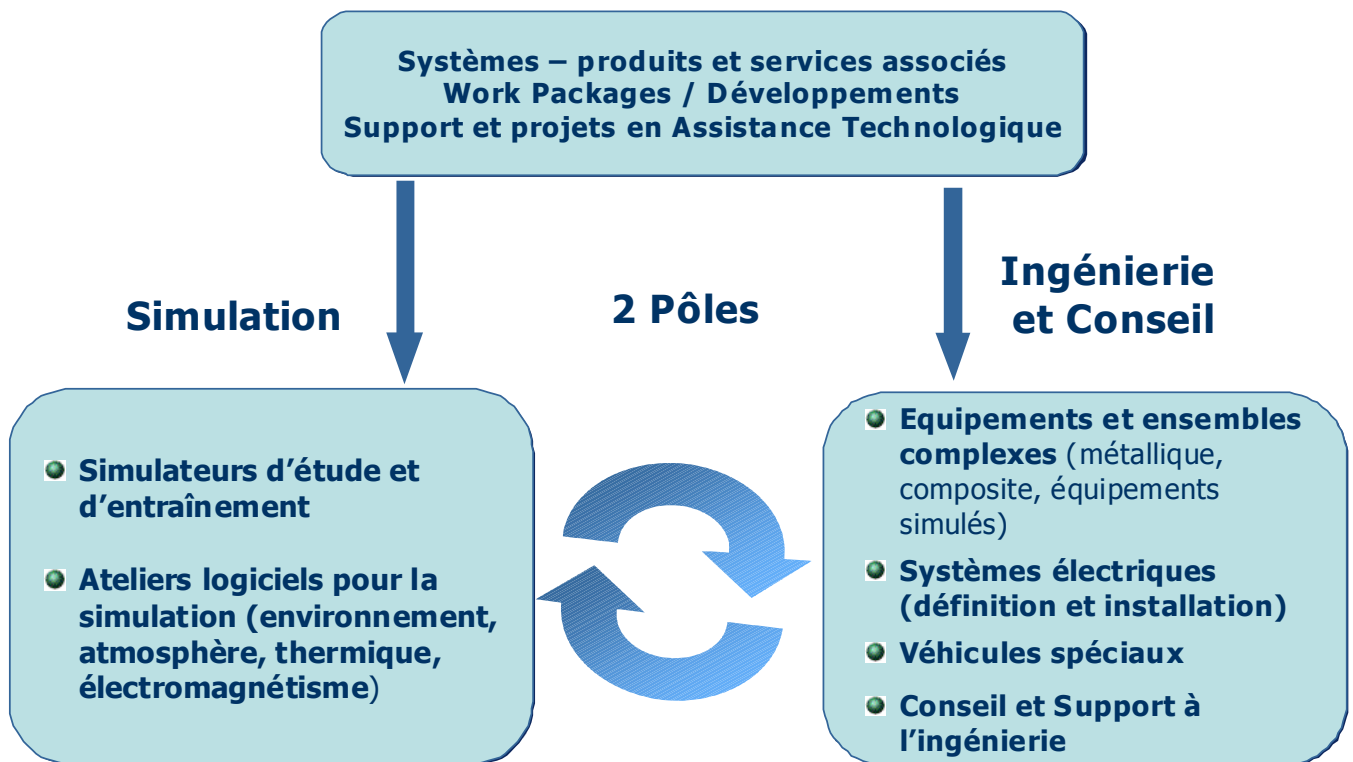
SOGECLAIR assure des projets d'envergure d'études, de co-développement pour de grands comptes industriels et développe des solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle.

Un savoir-faire reconnu dans les domaines de :

- la conception allant de l'avant-projet au support,
- l'ingénierie de véhicules spéciaux (des véhicules légers aux véhicules industriels et militaires),
- la simulation de produits industriels (développement de solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle pour les études et la formation).

SOGECLAIR est présent sur les 3 segments du secteur du conseil en ingénierie :

- les activités de conseil et de support,
- les contrats forfaitaires de développement,
- les systèmes, produits et les services associés.



L'offre de SOGECLAIR s'articule, en fonction des problématiques clients, en trois axes d'intervention :

Les activités de conseil et de support

Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

Les contrats forfaitaires de développement

Cette spécialité permet aux clients d'externaliser la conception de tout ou partie de leurs produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité à moyen terme jusqu'à 3 à 5 ans. Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'œuvre du projet et apporte son savoir faire dans les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Les systèmes produits et les services associés

Cette activité consiste à prendre en charge un sous-ensemble complet ou un produit, dans ses phases, de la conception à la production et au soutien série. SOGECLAIR associe ses compétences à celles d'industriels partenaires.

Cette activité s'appuie sur de la R&D ou des compétences de maître d'œuvre et de management de programmes. Il s'agit d'un engagement de performance.

Le pôle Ingénierie & Conseil : 82% de l'activité

Dans ce pôle, SOGECLAIR déploie ses expertises dans les domaines de l'architecture et de l'intégration (process, méthodes, structures, installation de systèmes), de la conception (structure primaire et secondaire, métallique et composite, système mécaniques et électriques, aménagements), de la simulation et calculs (modélisation éléments finis, statique, fatigue, teldom...), des tests et qualifications et enfin de la réalisation (maîtrise d'œuvre industrielle, sous-ensembles, prototypes, meubles électriques).

Par ailleurs, SOGECLAIR développe tout au long de la vie du produit industriel, des activités de gestion de configuration, de qualité opérationnelle et de conseil et support aux processus et outils.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : tronçon central de l'Airbus A350, véhicules spéciaux légers et industriels, câblages matériels aéronautiques et ferroviaires, charges utiles, antennes et équipements de tests pour satellites,
- conception et réalisation : case de train avant de l'Airbus A400M, meubles électriques corporate jet, sous-ensembles composites de l'Airbus A350, véhicules spéciaux militaires,
- fourniture : répliques d'équipements réels pour la simulation,
- support à l'ingénierie : assurance qualité, gestion de configuration, conseil, méthodes.

Le pôle Simulation : 18% de l'activité

SOGECLAIR assure et développe des solutions dans le domaine des simulateurs de recherche, d'étude et d'entraînement ainsi que des ateliers et des logiciels de simulation. Ces moyens ont pour objectif de mieux concevoir, former et communiquer.

Le développement de ces technologies de simulation est destiné à concevoir de nouveaux systèmes, à valider l'adaptation de ceux-ci à leur environnement, à former les futurs utilisateurs et à étudier sans risque et de manière économique, l'impact d'accidents ou d'agressions.

Ces technologies sont commercialisées dans les secteurs aéronautique, automobile, ferroviaire et défense.

Exemples de réalisations :

- conception, réalisation et mise en service de simulateurs :
 - automobiles pour l'étude des facteurs humains, la conduite et l'éco-conduite (voiture, camion, bus, tramway, etc.),
 - ferroviaires de formation et d'entraînement (train, métro, etc.),

- aéronautiques civils et militaires pour l'étude et l'entraînement (avion, hélicoptère, trafic aérien, etc.),
- logiciels d'environnements synthétiques :
 - militaires pour l'étude de systèmes d'armes et l'entraînement de missions,
 - civils pour l'étude de phénomènes physiques dans les télécoms, la vision et la radionavigation.

1.2. Les marchés

SOGECLAIR se positionne sur des secteurs à fort contenu technologique que sont l'Ingénierie et la Simulation.

Peu de données sont disponibles sur ces secteurs. Si, globalement on peut se référer au secteur du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par le process, l'informatique technique et/ou embarquée. Les marchés adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie...

De par son positionnement de spécialiste, SOGECLAIR a fait le choix stratégique de se concentrer sur l'ingénierie produit et la simulation pour les marchés « Aéronautique et Trafic Aérien », « Automobile & Ferroviaire », « Défense & Industrie » dont la répartition figure ci-dessous :

Marchés	2009	2008	2007
Aéronautique & Trafic Aérien	76%	73%	74%
Automobile & Ferroviaire	11%	16%	15%
Défense & Industrie	13%	11%	11%

Les marchés sont tirés principalement par le besoin de différenciation de ses clients, par une offre produit en constant renouvellement, un environnement réglementaire toujours plus exigeant (pollution atmosphérique, sonore, sécurité, augmentation du trafic, qualification des opérateurs, sûreté...) et des coûts toujours plus bas (essais, optimisation des produits et des formations...).

Depuis de longues années, SOGECLAIR a capitalisé une expérience de vrais forfaits qui représentent une part de plus en plus importante de la demande de ses clients, qui attendent de leurs fournisseurs des responsabilités de résultats pouvant aller jusqu'à la fourniture de sous-ensembles complexes et ou de systèmes complets.

En 2009, ces projets à engagement de résultat ont représenté plus des deux tiers du chiffre d'affaires de SOGECLAIR grâce à une politique adaptée et une longue culture de coopérations technologiques et industrielles (centres de recherche, d'enseignement, laboratoires, constructeurs, industriels et opérateurs).

Depuis maintenant quelques années, on assiste à l'émergence de nouvelles demandes clients dans deux directions :

- L'offshore ou low cost pour réduire les coûts de production, satisfaire en partie des objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECLAIR a noué des coopérations depuis plusieurs années en Roumanie, Inde et Turquie et a créé une filiale en Tunisie en 2009.
- La réalisation de prestations homogènes et globalisées au niveau européen, voire international. Fort de 10 ans d'expérience internationale avec plus de 30% de ses effectifs et 41% de son Chiffre d'Affaires, SOGECLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit d'acquisitions de taille réduite.

La connaissance de ses marchés et sa position de spécialiste ont permis, depuis de nombreuses années, à SOGECLAIR d'anticiper les évolutions majeures du secteur. Le risque de dépendance client est indiqué à la section 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

L'activité 2009 de SOGECLAIR, en repli modéré de 3,6% à périmètre constant, atteste d'une bonne faculté de résistance grâce à une stratégie de spécialiste. En effet, comparé au secteur, le chiffre d'affaires de l'année confirme la bonne tenue de SOGECLAIR malgré une forte concurrence tous marchés confondus.

1.3. Historique de la société

1986 :

- Création de SOGECLAIR pour conduire le développement des sociétés.

1989 :

- Diversification vers l'ingénierie et le conseil et le multimédia.

A partir de 1992 :

- Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients (Défense, Electronique, Télécommunications).

1998 :

- Introduction de SOGECLAIR à la Bourse de Paris (Second Marché).

2000 :

- Prise de participation à hauteur de 57% dans la société OKTAL SA, société d'ingénierie spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.
- Prise de contrôle à hauteur de 70% de la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.

2001 :

- Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec MASA.

2002 :

- Prise de participation à hauteur de 51% dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE) en Allemagne, société d'ingénierie mécanique.
- Création de la société SOGEMASA INGENIERIA en Espagne, avec MASA et ICESA ; SOGECLAIR possède 45% des parts.
- Création d'une filiale au Japon, OKTAL Japon, à 50/50 avec le représentant local.
- Création de la société ADM en France avec MECACHROME ; SOGECLAIR possède 35% des parts.

2004 :

- Rachat de minoritaires THARSYS ; SOGECLAIR possède 100% des parts.

2005 :

- Rachat de minoritaires SOGEMASA INGENIERIA ; SOGECLAIR possède 75% des parts.
- Réorganisation des participations OKTAL SA et OKTAL SE ; vente de la participation dans OKTAL Japon.
- Implantation au Royaume-Uni avec la création de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited, filiale à 100% de SOGECLAIR

2006

- Création avec IGE+XAO de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.
- Rachat de minoritaires OKTAL SA ; SOGECLAIR possède près de 98% des parts.
- Rachat de minoritaires HIGH-END ENGINEERING (HEE) ; SOGECLAIR possède plus de 78% des parts.

2007

- Création de SERA INGENIERIE, société spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux ; SOGECLAIR possède 80% des parts.
- Augmentation de capital de S2E Consulting ; SOGECLAIR possède près de 47% des parts.
- Joint venture avec le groupe VECTRA en Inde.

2008

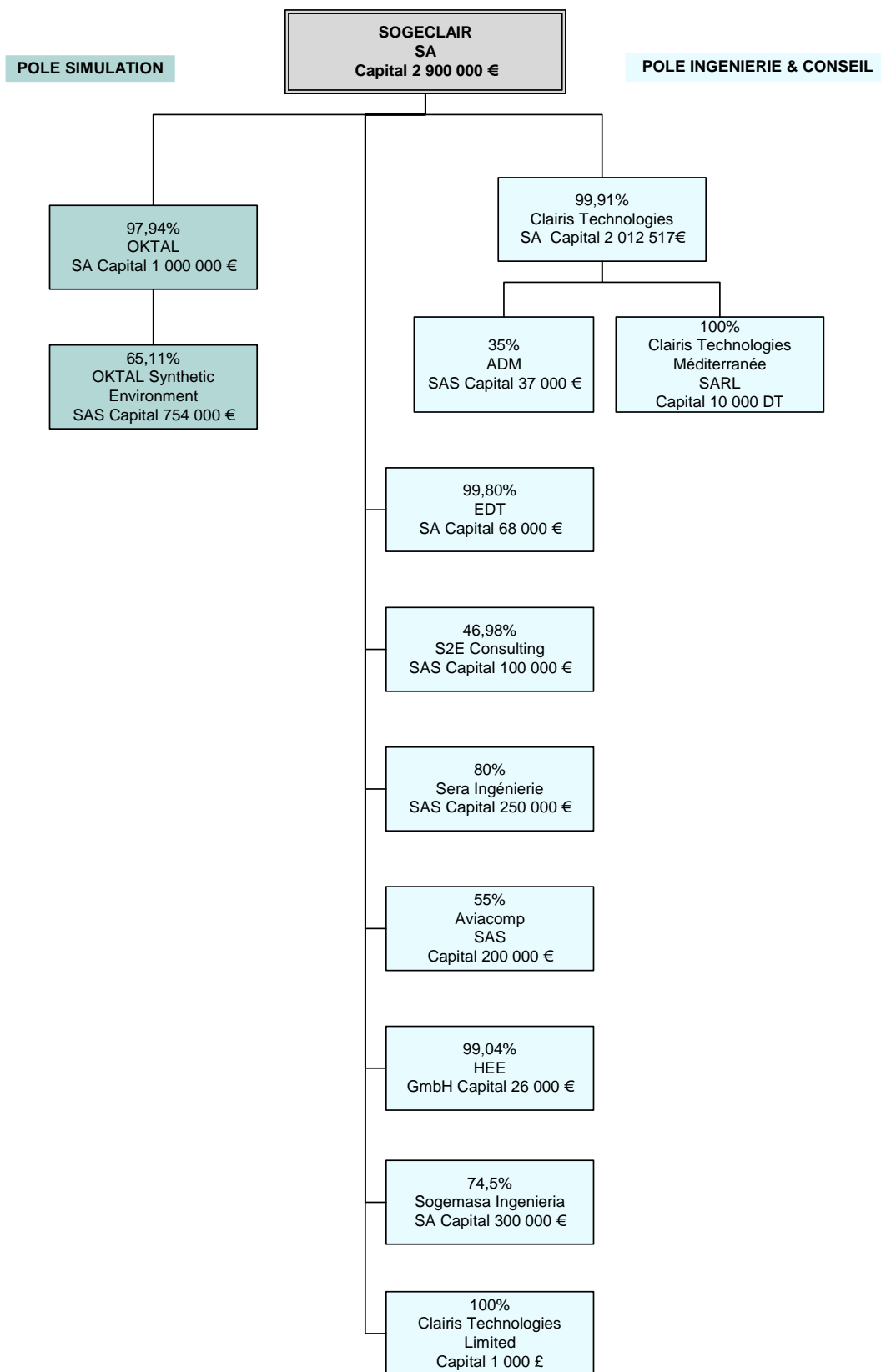
- Création, avec MECAHERS de AVIACOMP, société spécialisée dans la conception, la fabrication et l'assemblage de sous-ensembles composites complexes ; SOGECLAIR possède 55% des parts.
- Vente de la filiale THARSYS.

2009

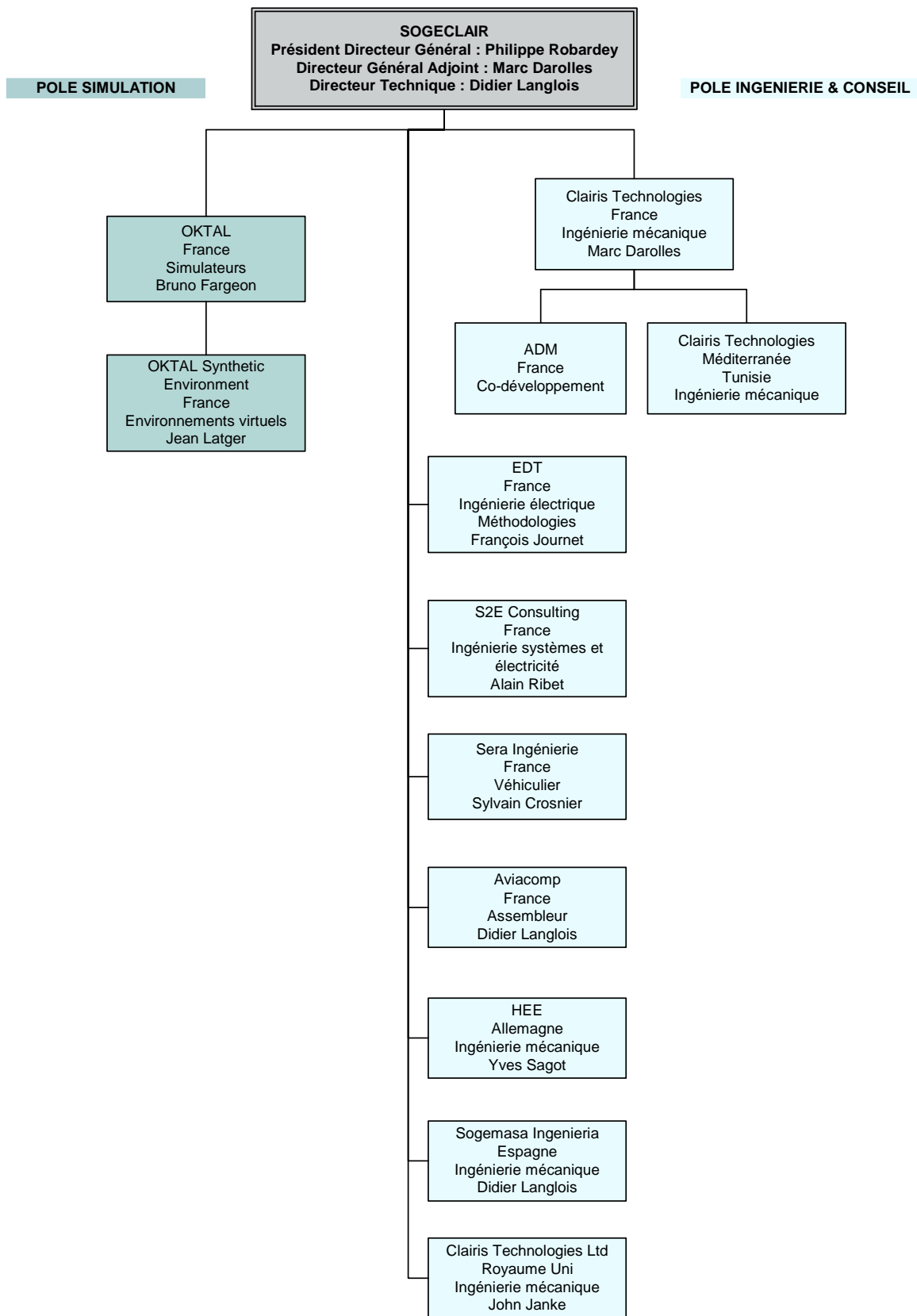
- Création de CLAIRIS TECHNOLOGIES Méditerranée en Tunisie ; SOGECLAIR possède près de 100%.
- Rachat de minoritaires HIGH END ENGINEERING (HEE) ; SOGECLAIR possède plus de 99% des parts.

1.4. Relations mère-filiales

Organigramme juridique au 31 décembre 2009



Organigramme fonctionnel au 31 décembre 2009



Les filiales de SOGECLAIR hors société mère sont :

Pôle Ingénierie & Conseil	Implantations	Activités	Effectif ⁽¹⁾
CLAIRIS TECHNOLOGIES	France	Ingénierie mécanique	343,4
E.D.T.	France	Méthodologies Ingénierie électrique	81,2
S2E CONSULTING	France	Ingénierie systèmes et électricité	8,9
SERA INGENIERIE	France	Véhiculier	12,7
AVIACOMP	France	Assembleur ou Co- développement	3,5
SOGEMASA INGENIERIA	Espagne	Ingénierie mécanique	29,0
HEE	Allemagne	Ingénierie mécanique	202
CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD	Royaume-Uni	Ingénierie mécanique	22,5
CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE	Tunisie	Ingénierie mécanique	4,8

Pôle Simulation	Implantations	Activités	Effectif ⁽¹⁾
OKTAL	France	Simulateurs	101,4
OKTAL Synthetic Environment	France	Environnements virtuels	26,4

⁽¹⁾ effectif moyen 2009 équivalent temps plein

Rôle de SOGECLAIR vis-à-vis de ses filiales :

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements,
- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière, assurances,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paye, déclarations réglementaires et administration en général,
- secrétariat juridique.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des Directions Générales et/ou Opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs Directions sont rattachées à la Direction Générale de SOGECLAIR.

Pour répondre à ces objectifs, différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec le Comité de Direction du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire,
- depuis 2009, des réunions mensuelles avec chaque Directeur afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité,
- des revues de Direction bi-annuelles liées au management de la Qualité,
- des comités de Direction tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité,
- des réunions de Directions Commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager,
- des réunions Production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production,
- des réunions Qualité mensuelles,
- des « people review » où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

1.5. Les chiffres clés consolidés au 31 décembre 2009

1.5.1. Activité

Evolution du Chiffre d'Affaires

(en M€)	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires	69,27	73,89 ⁽¹⁾	75,0 ⁽²⁾

⁽¹⁾ 71,87 M€ à périmètre constant

⁽²⁾ 72,2 M€ à périmètre constant

Répartition par pays

(en M€)	2009	2008	2007
France	41,2	46,8	45,3
Allemagne	20,2	20,2	22,3
Royaume-Uni	2,0	2,2	2,2
Espagne	0,5	0,7	1,7
Autres pays	5,4	4,0	3,5

Répartition par marchés

Marchés	2009	2008	2007
Aéronautique & Trafic Aérien	76%	73%	74%
Automobile & Ferroviaire	11%	16%	15%
Défense & Industrie	13%	11%	11%

Contribution des filiales au Chiffre d'Affaires consolidé⁽¹⁾

	2009		2008		2007	
	Chiffre d'affaires en M€	%	Chiffre d'affaires en M€	%	Chiffre d'affaires en M€	%
CLAIRIS TECHNOLOGIES	27,49	39,68	28,62	38,73	28,59	38,12
E.D.T.	7,67	11,08	8,00	10,83	6,23	8,31
THARSYS			2,02	2,74	2,79	3,72
AVIACOMP	0,03	0,04				
S2E Consulting	0,10	0,14	0,07	0,09	ns	ns
HEE	16,67	24,07	18,59	25,15	21,52	28,69
SOGEMASA INGENIERIA	1,09	1,57	1,79	2,42	1,91	2,55
CLAIRIS TECHNOLOGIES Ltd	0,69	1,00	0,64	0,87	0,46	0,61
CLAIRIS TECHNOLOGIES Méd	0,00 ⁽²⁾	n/a				
SERA INGENIERIE	3,31	4,77	1,92	2,60	0,77	1,03
OKTAL SA	9,70	14,00	9,71	13,14	9,99	13,32
OKTAL SE	2,51	3,62	2,49	3,37	2,74	3,65

⁽¹⁾ Hors Sogclair SA

⁽²⁾ Compte tenu de l'élimination des opérations intra-groupe

1.5.2. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires	69,27	73,89 ⁽¹⁾	75,00 ⁽²⁾
EBITDA ⁽³⁾	5,13	6,32	7,33
Résultat opérationnel	1,97	2,94	2,98
Résultat avant impôt	1,73	2,42	2,39
Résultat net	1,67	2,18	1,76
Résultat net part du groupe	1,50	2,16	1,49

⁽¹⁾ 71,87 M€ à périmètre constant

⁽²⁾ 72,2 M€ à périmètre constant

⁽³⁾ Résultat opérationnel courant + dotations d'exploitation

1.5.3. Structure financière

(en M€)	2009	2008	2007
Fonds propres	15,01	14,30	12,52
Avances conditionnées (AC)	1,51	1,92	2,14
Dette nette (hors AC)	0,09	1,00	3,00
Ratio d'endettement net (hors AC)	0,01	0,07	0,24

1.5.4. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2009	2008	2007
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	760	750*	754
Techniciens et employés	92	94*	93
TOTAL	852	844	847

*erratum

Se reporter infra à la section 1.1 de l'annexe 1 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Durée du travail

Se reporter infra à la section 1.3 de l'annexe 1 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Politique de formation (filiales françaises)

Se reporter infra à la section 1.7 de l'annexe 1 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Politique de recrutement

L'entreprise utilise de nombreux moyens pour satisfaire les besoins en recrutement dans les domaines les plus pointus (cabinets-conseils, participation à des salons d'experts, etc.).

1.5.5. Intéressement et participation

Historiquement, il existe 2 contrats d'intéressement qui concernent les salariés d'OKTAL SA et OKTAL SE. Pour les filiales françaises, il existe 3 accords de participation mais aucun n'a dégagé de réserve spéciale de participation en 2009.

Au total, le montant de ces contrats pour l'année 2009 s'élève à 43.169 €.

1.5.6. La clientèle de SOGECLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : ACTIA GROUP, ADENEO, AERNOVA (ICSA), AIR FRANCE INDUSTRIES, AEROLIA, AIRBUS (CENTRAL ENTITY, CORPORATE JET CENTER, FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA, UK), AIXAM, ALSTOM, ALSIM, ANTYCIP, ARIANESPACE, ASF, ASTRIUM, ATR, BEHR, BEIJING SUNHEART SIMULATION TECHNOLOGY LTD, BOMBARDIER, BOMBELA, CAE, CERGI, CITE DE L'ESPACE, CNES, CNRS, COLAS, CORYS, CTAG, DAHER, DAIMLER, DASSAULT, DEUTCHES ZENTRUM FUR LUFTUNDRAUHT, DCN, DGA, EADS (CASA MTAD, CASA ESPACIO, SOGERMA, DSS, SPACE), EUROCOPTER (FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA), EDF, EDM LTD, EGIS, ENAC, EUROSTAR, FAURECIA, FERCHAU ENGINEERING, GAVAP, GFI, IGE-XAO, INDRA, INTERMEC, INNOSIMULATION, ISRAEL RAILWAYS, IVECO, KAEFER AEROSPACE, KOREA AEROSPACE INDUSTRIES (KAI), LATECOERE (LATECIS, LATELEC), MACIF, MATRA, MBDA (FRANCE, UK), MECACHROME (FRANCE, CANADA), MECAHERS, MECHTRONIX, MICHELIN, MoD (BWB, FOI/FGAN, SOUTH KOREA, SINGAPOUR), NEOPOST, ONERA, ORIS, P3, PSA (PEUGEOT, CITROEN), RATP, RENAULT (IDVU, NORDIC, SAS, SPORT), RENAULT TRUCKS, ROTEM, SABENA, SAFT, SAFRAN (AIRCELLE, HISPANO, LABINAL, SAGEM, SNECMA), SCHNEIDER ELECTRIC, SEXTANT AVIONIQUE, SIEMENS, SNCB, SNCF, SN CENTRAIR, SOFREAVIA, SUKHOI (SCAC), THALES (AIR DEFENCE, AIR SYSTEMS, AEROSPACE, ALENIA SPACE, TRAINING & SIMULATION), RAYTHEON SERVICES, TECHNIP, T-SYSTEMS, UNIVERSITE DE TONGJI (CHINE), UNIVERSITE DU QUEENSLAND (AUSTRALIE), VALEO, VEOLIA, VOLKSWAGEN (AUDI, SEAT, VW), WEHRTECHN DIEST,...

Tous secteurs confondus, SOGECLAIR totalise sur l'exercice :

- 209 clients actifs,
 - dont 98 à l'international,
 - dont 71 pour le secteur Aéronautique et Trafic Aérien dont 5 clients multi secteurs,
 - dont 72 pour le secteur Automobile et Ferroviaire dont 4 clients multi secteurs,
 - dont 77 pour le secteur Défense et Industrie dont 8 clients multi secteurs,

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis toutes ses implantations : France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et Tunisie. Le chiffre d'affaires hors France a ainsi représenté 41% du Chiffre d'Affaires consolidé en 2009.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2009 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients ; ainsi 83% de nos 30 premiers clients et 85% de nos 20 premiers clients étaient déjà nos clients en 2008 et pour une très grande majorité, clients de longue date.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques jours d'expertise (soit quelques k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

1.6. La concurrence

SOGECLAIR est un acteur reconnu dans les secteurs de l'Ingénierie et de la Simulation sur lesquels il intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale, voire en maîtrise d'œuvre pour ses clients.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète en support et projets en assistance technologique, work-packages et développement, systèmes, produits et services associés.

Pour le pôle Ingénierie & Conseil, les principaux concurrents de SOGECLAIR s'analysent plutôt par zone géographique :

- tous pays confondus : ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, LABINAL, AEROCONSEIL,
- en France : AKKA, CIMPA, ECM, GECI, SEGULA, SOGETI HIGH TECH,
- en Allemagne : ASKON, ELAN, FERCHAU, INDUSTRIE HANSA, RÜCKER, TECCON,
- en Espagne : CT INGENIEROS, INHISSET, ITD, GRUPO TAM,
- au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING, MAGELLAN, SITEC,
- en Tunisie : ALTRAN, SEGULA

Les principaux concurrents de l'activité de Véhiculier sont : GTS/SOLUTION F, MATRA PININFARINA,

Pour le pôle Simulation, les principaux concurrents de SOGECLAIR sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, CRUDEN, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FORUM 8, GAVAP, INDRA, LANDER, KRAUSS-MAFFEI, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, SII, SYDAC, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, VIRES, VSM, XPRIMARY IMAGE,
- environnements synthétiques :
 - éditeurs internationaux de logiciels comparables : CAE/PRESAGIS, SAIS, LM-INSYS, EMSS-SA, JRM, ST/MAK,
 - sociétés de services en France : CRIL, CS, TEAMLOG, IPSIS.

SOGECLAIR assure une veille active de ses secteurs et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de tout type d'information disponible.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- spécialiste de la R&D et de l'ingénierie externalisée,
- référencement auprès de grands comptes,
- positionnement sur des programmes porteurs et des contrats à long terme,
- co-développement (maîtrise d'œuvre produit, équipements et sous ensembles),
- coopérations technologiques et industrielles réussies,
- équipes reconnues, stables, fiables et réactives,
- 19 pays adressés et 5 pays d'implantations,
- offre low cost robuste et partiellement intégrée,

Fondamentaux financiers renforcés et solides,
Forte réactivité et bonne résistance face à un environnement économique éprouvé en 2009.

1.7. Evolution récente et perspectives d'avenir

Se reporter infra à la section 1.2 et 1.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

1.8. Politique d'investissements et travaux de Développement

Evolution des investissements (*)

2009	2008	2007
1.012 k€	1.124 k€	1.836 k€

(*) Acquisition d'immobilisations corporelles hors immobilisations en cours + licences

Les investissements portent sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), de nos réseaux ou de nos équipements industriels. Ces investissements sont le plus souvent financés par location financière, crédit-bail, fonds propres voire exceptionnellement par emprunt moyen terme.

A ce jour, les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements.

Travaux de Développement

La grande majorité des travaux de SOGECLAIR concerne des activités de développement relatif à l'exécution de contrats pour ses clients.

SOGECLAIR mène par ailleurs, en propre, certains travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Au 31 décembre 2009, les immobilisations de frais de développement concernent :

- le pôle Ingénierie & Conseil pour un montant net total de 3.578 k€ portant sur 2 projets et à amortir :
 - jusqu'en 2012, à hauteur de 3.523 k€ ,
 - du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à fin 2023, à hauteur de 55 k€ (début d'activation des dépenses fin 2009),
- le pôle Simulation pour un montant net total de 724 k€ à amortir jusqu'en 2014, répartis sur 2 projets.

Se reporter à la note 1.2.2 de l'annexe consolidée.

1.9. Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité

Se reporter à la section 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

1.10. Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par des assurances telles que décrites ci-dessous :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux. Le montant global des primes 2009 s'est élevé à 349 k€ contre 381 k€ en 2008.

1.11. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un de ses actionnaires qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes). Le montant des loyers relatifs aux locaux loués à la SCI SOLAIR est inférieur au prix du marché.

Au 31 décembre 2009, SOGECLAIR compte 17 sites d'exploitation : en région toulousaine (5), en région parisienne (2), à Aix en Provence, Hambourg, Stuttgart, Wolfsburg, Munich, Bremen, Getafe (Madrid), Séville, Bristol, Tunis représentant une surface totale de 12.153 m² (soit plus de 14 m² par salarié) pour un coût annuel total de 1.460 k€ HT.

1.12. Marques – noms de domaines – copyright – licences ou brevets

Les marques et noms de domaines ont fait l'objet de renouvellement en 2007 et 2008.

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies en 2008, avec la publication d'un brevet.

L'année 2009 est marquée par l'enregistrement de ce brevet dans plusieurs pays notamment au Brésil, aux Etats-Unis, en Russie, etc...

2. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Informations générales

Dénomination sociale : SOGECLAIR

Siège social : 7, avenue Albert Durand - BP 20069 - 31703 BLAGNAC CEDEX (France)
Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 – Fax : 33 (0)5.61.71.71.00 – Site Internet : www.sogeclair.fr

Date de création : 1^{er} février 1986

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par la loi sur les sociétés commerciales.

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'en 2046.

Registre du Commerce et des sociétés : 335 218 269 RCS Toulouse

Code APE 6420Z

Objet social (article 3 des statuts) : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.2. Principales dispositions légales et statutaires

2.2.1. Assemblées d'actionnaires

(Article 15 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Toutefois, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

2.2.2. Limitation des droits de vote et droits de vote multiples

(Article 15 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

2.2.3. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

2.2.4. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi, relatif à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires (*dès cotation*).

Au cours de l'exercice 2009 et à la date du dépôt du présent document, la société n'a pas procédé à cette demande.

2.2.5. Affectation et répartition des bénéfices

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

2.2.6. Inscription en compte

(Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. (*dès cotation*)

CM CIC Securities assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social de la société.

2.3. Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2.900.000 €, divisés en 725.000 actions de nominal de 4 € chacune.

2.3.1. Evolution du capital social de SOGECLAIR depuis sa création

Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F

Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
Assemblée Générale Mixte du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €

2.3.2. Capital autorisé

Se reporter à l'annexe 2 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

2.3.3. Répartition du capital et des droits de vote depuis 3 ans

Actionnariat	Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Robardey Philippe	255 858	35,29	42,09	255 858	35,29	42,45	255 858	35,29	42,45
Robardey Jean-Louis	66 175	9,13	10,92	66 175	9,13	11,01	66 175	9,13	11,01
Robardey Huguette	63 357	8,74	10,46	63 357	8,74	10,54	63 357	8,74	10,54
Robardey Anne	59 026	8,14	9,74	59 026	8,14	9,82	59 026	8,14	9,82
Autres membres de la famille Robardey	43 201	5,96	6,35	43 201	5,96	6,41	43 201	5,96	6,41
Total famille Robardey	487 617	67,26	79,56	487 617	67,26	80,23	487 617	67,26	80,23
Divers (nominatif)	15 340	2,12	2,12	14 508	2,00	1,23	10 299	1,42	0,88
Public	159 275	21,97	13,14	173 557	23,94	14,44	182 206	25,13	15,16
Auto-détention	62 768	8,65	-	49 318	6,80	-	44 878	6,19	-
TOTAL	725 000			725 000	100,00		725 000	100,00	

Les pourcentages de droit de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions y compris celles privées de droits de vote soit 1.211.991 en 2009, 1.201.991 en 2008, 1.201.981 en 2007.

La différence entre le nombre d'actions et les droits de vote s'explique par les dispositions de l'article 15 des statuts (Cf. supra section 2.2.2).

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

La présidence et la Direction Générale du groupe sont assurées par Philippe ROBARDEY.

Les fonctions de Jean-Louis ROBARDEY, père de Philippe ROBARDEY, sont indiquées dans le tableau des fonctions des mandataires sociaux (se reporter à la section 3.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale).

Les autres membres de la famille ROBARDEY n'exercent pas d'autres fonctions que celles indiquées ci-dessus. Le contrôle de SOGECLAIR par la famille ROBARDEY n'est donc pas exercé de manière abusive. De plus, le Conseil d'Administration est en 2009 constitué pour plus de la moitié d'administrateurs indépendants, ce qui va au-delà des recommandations du code Middledenext adopté le 10 mars 2010.

2.3.4. Titres donnant accès au capital

Néant.

2.4. Pacte d'actionnaires et conventions

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, un engagement collectif a été souscrit fin 2004. Il concerne la famille ROBARDEY et Marc DAROLLES et porte sur 150.040 actions et droits de vote.

2.5. Nantissements, garanties et sûretés

Le CIC a accordé, en date du 15 mai 2006, un prêt de 1.900.000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de 28% des parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société HIGH END ENGINEERING GmbH (HEE) pour garantir le remboursement des 60 échéances mensuelles d'un montant de 34.949 €.

La Caisse d'Epargne ainsi que la Société Générale ont accordé, en date du 30 janvier 2006, des prêts respectifs de 400.000 € et 430.000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de 21% des parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société OKTAL SA pour garantir le remboursement des 84 échéances mensuelles d'un montant de 5.468 € et des 27 échéances trimestrielles d'un montant de 17.623 €

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Montant restant dû au 31/12/2009
Nantissement de 28% de parts sociales de HEE	25/07/2006	25/06/2011	2 102 764	578 057
Nantissement de 21% de parts sociales d'OKTAL SA	30/01/2006	05/03/2013	750 848	413 839

2.6. Dividendes

2.6.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Le dividende 2009 proposé à l'Assemblée Générale est de 0,55 € par action, soit un montant total de 398 750 €.

	2008	2007	2006
Montant total	398 750 €	398 750 €	362 500 €
Dividende global / action	0,55 €	0,55€	0,50€
Pourcentage du résultat net global consolidé	18,31%	22,63%	15,87%

2.6.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

2.6.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes et l'adaptera, le cas échéant, selon les besoins et les contraintes de marché.

2.7. Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.8. Contrôle de la société

La société n'appartient pas à un groupe.

2.9. Principales données boursières

2.9.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1^{er} janvier 2008

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2008	28,35	22,68	8 953	228,20
Février 2008	24,89	23,40	7 752	186,00
Mars 2008	24,50	23,20	2 023	47,59
Avril 2008	24,41	22,90	5 398	127,01
Mai 2008	23,90	22,10	5 856	134,24
Juin 2008	23,25	21,00	4 745	105,38
Juillet 2008	22,50	19,21	3 269	65,82
Août 2008	21,39	19,00	9 603	187,30
Septembre 2008	21,46	19,00	5 083	100,99
Octobre 2008	19,99	13,50	5 376	86,27
Novembre 2008	18,00	13,51	7 330	117,11
Décembre 2008	17,00	15,50	17 913	295,04

Capitalisation boursière au 31/12/2008 : 12,25 M€ - Moyenne d'échanges sur l'année : 6.492 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2009	16,90	15,10	9 159	147,43
Février 2009	16,29	14,50	5 501	85,42
Mars 2009	14,50	13,00	3 362	46,18
Avril 2009	15,45	13,12	4 359	60,53
Mai 2009	16,50	13,16	7 981	120,86
Juin 2009	15,49	13,51	4 297	60,75
Juillet 2009	14,00	12,80	5 107	67,08
Août 2009	14,00	12,80	3 405	45,43
Septembre 2009	15,80	13,36	7 771	115,31
Octobre 2009	15,54	14,36	3 939	58,47
Novembre 2009	15,22	13,80	3 987	58,17
Décembre 2009	15,00	13,00	22 487	304,82

Capitalisation boursière au 31/12/2009 : 9,74 M€ - Moyenne d'échanges sur l'année : 1.022 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2010	14,94	13,25	7 531	106,28
Février 2010	15,64	14,29	12 229	182,86
Mars 2010	18,20	14,65	23 478	401,58

Fiche signalétique

EURONEXT PARIS - ISIN FR0000065864 - Code Reuters SCLR.PA - Code Bloomberg SOG.FP

2.9.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans



2.10. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogeclair.fr et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-France.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

2.11. Information des actionnaires et analystes

SOGECLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec pour objectif d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

En 2009, ces actions de communication se sont traduites par un document de référence incluant le rapport financier annuel pour l'exercice 2008, des communiqués et avis financiers dans la presse écrite, une réunion d'information SFAF : le 18 mars 2009 pour les résultats annuels 2008 et d'autres réunions d'informations avec les analystes, les journalistes et les investisseurs

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGECLAIR transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogeclair.fr, lien url <http://www.sogeclair.com/communiqués.php>.

2.11.1. Informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

DATE	Nature des informations et références des publications
01 avril 2009	Communiqué informant de la création en Tunisie de la filiale CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE Disponible sur le site www.sogeclair.fr
06 avril 2009	Publication des droits de vote au 31 mars 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
07 avril 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 30/03/2009 au 03/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
15 avril 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 06/04/2009 au 10/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
20 avril 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13/04/2009 au 17/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
20 avril 2009	Publication au BALO de l'ordre du jour et des projets de résolutions valant avis à convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009
24 avril 2009	Dépôt à l'AMF du document de référence 2008. Disponible sur le site www.amf-France.org et sur le site www.sogeclair.fr .
27 avril 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 20/04/2009 au 24/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
28 avril 2009	Communiqué de mise à disposition du document de référence 2008 et des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009.
04 mai 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27/04/2009 au 30/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
07 mai 2009	Publication des droits de vote au 30 avril 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
11 mai 2009	Publication dans le journal d'annonces légales « La Gazette du Midi » de l'ordre du jour et des projets de résolutions valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009
12 mai 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 04/05/2009 au 08/05/2009
14 mai 2009	Publication du chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
15 mai 2009	Publication de l'information financière trimestrielle du 1 ^{er} trimestre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
18 mai 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11/05/2009 au 15/05/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
25 mai 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 18/05/2009 au 22/05/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
28 mai 2009	Publication du descriptif du programme de rachat d'actions mis en œuvre par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
02 juin 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 25/05/2009 au 29/05/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
04 juin 2009	Publication des droits de vote au 29 mai 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
08 juin 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 01/06/2009 au 05/06/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
08 juin 2009	Publication dans le journal d'annonces légales « La Gazette du Midi » du nombre d'actions et du nombre de droits de vote à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009.
16 juin 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 08/06/2009 au 12/06/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr

DATE	Nature des informations et références des publications
19 juin 2009	Publication au BALO de l'avis d'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de la décision d'affectation du résultat.
22 juin 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 15/06/2009 au 19/06/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
30 juin 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 22/06/2009 au 26/06/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
02 juillet 2009	Dépôt au Greffe du tribunal de commerce de Toulouse d'un extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte du 28/05/2009 et des statuts mis à jour –modification de l'article 13bis.
03 juillet 2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
6 juillet 2009	Publication dans le journal d'annonces légales « La Gazette du Midi » <ul style="list-style-type: none"> • de la nomination de M. Henri-Paul Brochet en tant que nouvel administrateur de Sogeclair • de la nomination de SARL MOREREAU AUDIT en tant que commissaire aux comptes titulaire • de la nomination du cabinet Jean BONNET AUDIT en tant que commissaire aux comptes suppléant
06 juillet 2009	Publication des droits de vote au 30 juin 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr .
20 juillet 2009	Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Toulouse des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
04 août 2009	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
05 août 2009	Publication des droits de vote au 31 juillet 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr .
31 août 2009	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2009. Disponibles sur le site www.sogeclair.fr
31 août 2009	Communiqué informant de la mise à disposition du rapport financier semestriel. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
1 ^{er} septembre 2009	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2009 par avis financier dans le quotidien Les Echos
03 septembre 2009	Publication des droits de vote au 31 août 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr .
05 octobre 2009	Publication des droits de vote au 30 septembre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr .
03 novembre 2009	Publication des droits de vote au 31 octobre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr .
12 novembre 2009	Publication du chiffre d'affaires consolidé du 3ème trimestre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
13 novembre 2009	Publication de l'information financière trimestrielle du 3ème trimestre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
13 novembre 2009	Communiqué informant de la mise à disposition de l'information financière trimestrielle.
03 décembre 2009	Publication des droits de vote au 30 novembre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
23 décembre 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées le 22/12/2009 Disponible sur le site www.sogeclair.fr
04 janvier /2010	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 23/12/2009 au 24/12/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
05 janvier 2010	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 28/12/2009 au

DATE	Nature des informations et références des publications
	01/01/2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
05 janvier 2010	Publication des droits de vote au 31/12/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
06 janvier /2010	Publication du bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec CM-CIC Securities. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
12 janvier 2010	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 04/01/2010 au 08/01/2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
18 janvier 2010	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11/01/2010 au 15/01/2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
25 janvier 2010	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 18/01/2010 au 22/01/2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
01 février 2010	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 25/01/2010 au 29/01/2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
04 février 2010	Publication des droits de vote au 31 janvier 2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
11 février 2010	Publication du chiffre d'affaires consolidé du 4 ^{ème} trimestre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
22 février 2010	Publication de l'information financière trimestrielle du 4ème trimestre 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
22 février 2010	Communiqué informant de la mise à disposition de l'information financière trimestrielle.
04 mars 2010	Publication des droits de vote au 28 février 2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
16 mars 2010	Publication des résultats 2009. Communiqué et diaporama de présentation des résultats. Disponibles sur le site www.sogeclair.fr
17 mars 2010	Avis financier de publication des résultats annuels 2009 paru dans le quotidien Les Echos
02 avril 2010	Publication des droits de vote au 31 mars 2010. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
19 avril 2010	Publication au BALO de l'ordre du jour et des projets de résolutions valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2010

2.11.2. Calendrier prévisionnel des publications en 2010

Chiffre d'affaires 2009	Semaine 06
Résultats annuels 2009	Semaine 11
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010	Semaine 19
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2010	Semaine 32
Résultats 1 ^{er} semestre 2010	Semaine 35
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2010	Semaine 45

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

3. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante douze ans ne peut pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante douze ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il rend compte dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007 disponible sur le site Internet de la société (www.sogeclair.fr).

3.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009

Se reporter à la section 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

3.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur Général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

Jean-Louis ROBARDEY

Entrepreneur. Président fondateur de SOGECLAIR. Au total, plus de 40 ans d'expérience de Direction d'entreprise.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Bernard ZIEGLER

X – SUPAERO. Ancien pilote d'essai et Vice Président / Directeur Technique d'Airbus. Référence mondiale des technologies de l'aéronautique depuis plus de 30 ans.

Michel GRINDES

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de Direction de contrôle de gestion, de Directeur financier adjoint et de Direction des achats.

Jacques RIBA

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

Alberto FERNANDEZ

Ancien Président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company.

Ancien Président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité).

Gérard BLANC

Ancien Executive Vice President des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus.

Administrateur de Valéo

Président de Marignac Gestion SAS

Henri-Paul BROCHET

Thalès Alenia Space : Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio,

Directeur général adjoint France : Conseiller du Président et Directeur du Site de Toulouse,

Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace,

Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & Espana,

Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia.

3.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, administrateur, est le père de Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

La société compte 6 administrateurs indépendants, tous nommés compte tenu, notamment, de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques des marchés sur lesquels intervient la société.

Il s'agit de Messieurs : Gérard Blanc, Henri-Paul Brochet, Alberto Fernandez, Michel Grindes, Jacques Riba, Bernard Ziegler.

Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le Code Middledext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2009, dans sa quinzième résolution a décidé de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 13 bis – Censeurs

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduire des affaires d'un émetteur.

3.5. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

3.6. Evaluation du Conseil d'Administration

Se reporter à la section 1.1 du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

3.7. Comités

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend l'ensemble des administrateurs à l'exception de Monsieur Philippe ROBARDEY. Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux. Cette décision est maintenue après adhésion au Code Middenext le 10 mars 2010.

Un comité d'audit a été constitué par le Conseil lors de sa réunion du 18 décembre 2008. Il est composé de trois administrateurs : Monsieur Jean-Louis Robardey, Monsieur Gérard Blanc et Monsieur Michel Grindes, dont deux sont administrateurs indépendants. Il a pour mission, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. L'existence de ce comité n'est pas obligatoire au sein du Code Middenext, adopté par SOGECLAIR lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2010.

3.8. Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social pour 2009

Se reporter à la section 5.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

3.8.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Alberto FERNANDEZ : convention avec SOGECLAIR (facturation : 20 000 € en 2009)

3.8.2. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

3.8.3. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur et Madame Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce (E.D.T.) totalement amorti.

Se reporter à la section 5.5 du rapport du document de référence.

3.8.4. Stocks-options

Néant.

3.9. Composition du Comité de direction au 31/12/2009

Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général de SOGECLAIR

Marc DAROLLES, Directeur Général Adjoint de SOGECLAIR, Directeur Général de CLAIRIS TECHNOLOGIES, co-gérant de CLAIRIS TECHNOLOGIES Méditerranée
Didier LANGLOIS, Directeur Technique de SOGECLAIR, Président d'AVIACOMP SAS et Directeur Général de SOGEMASA INGENIERIA
Bruno FARGEON, Directeur Général d'OKTAL SA
John JANKE, Directeur de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited
Jean LATGER, Président Directeur Général d'OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT
Yves SAGOT, Directeur Général de HIGH END ENGINEERING
Sylvain CROSNIER, Directeur Général de SERA INGENIERIE

Au 31 décembre 2009, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction représentent un montant total de 916.495 € et se décomposent comme suit :

- rémunération de base brute : 836.679 €
- rémunération variable 2008 : 66.240 €
- avantages en nature : 13.576 €

3.10. Contrôle interne

Se reporter au rapport du Président à l'Assemblée Générale.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2010 (Exercice clos le 31 décembre 2009)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes (individuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

1 Situation du groupe

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend, à la clôture de l'exercice écoulé, les sociétés AVIACOMP SAS, CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD, CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE créée en avril 2009, CLAIRIS TECHNOLOGIES SA, EDT SA, HEE GmbH, SOGEMASA INGENIERIA, S2E CONSULTING SAS, SERA INGENIERIE SAS, OKTAL SA et OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS.

1.1 Bilan de l'activité

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 69.264 k€ en baisse de 6,3% (3,6% à périmètre constant). Le résultat s'établit à 1.672 k€ contre 2.178 k€ pour l'exercice précédent. L'activité à l'international représente 41% du Chiffre d'Affaires.

Le repli modéré du T4 de 0,8% à périmètre constant, contre 5,2% à fin juin 2009, atteste d'une bonne faculté de résistance grâce à une stratégie de spécialiste. En effet, comparé au secteur, le Chiffre d'Affaires de l'année confirme la bonne tenue de SOGECLAIR malgré une forte concurrence tous marchés confondus.

A périmètre constant, la **France** recule de près de 8,8%, le **reste du monde** progresse de 49%, notamment en Afrique du Sud, Australie, Chine, Corée et Russie. L'**Europe (hors France)** est stable, sous l'effet combiné du ralentissement en Espagne, d'une légère baisse au Royaume-Uni, de l'évolution positive en Allemagne (compte tenu des ventes réalisées depuis la France) et de l'augmentation des ventes à destination des autres pays européens.

L'année 2009 est marquée par l'accès de SOGECLAIR à deux nouvelles qualifications d'importance majeure, multipliant les consultations et les opportunités de sélections :

- « EADS E2S preferred supplier for engineering services »,
- THALES Group, référencement des activités d'ingénierie mécanique.

La coopération avec DASSAULT se renforce avec un niveau d'activité en nette progression.

Ces succès résultent du savoir-faire technique et de la politique commerciale menée depuis plusieurs trimestres et seront des vecteurs de croissance dans l'avenir sur l'ensemble des implantations de SOGECLAIR.

Activité par pôle :

A périmètre constant, le pôle **Ingénierie & Conseil** (82%) concentre la baisse d'activité du groupe et s'établit en retrait de 4,4%, fortement affectée par la crise automobile qui a entraîné un décalage des investissements clients. Le marché « Aéronautique & Trafic Aérien » en baisse de 3,2% a réduit son retard tout au long de l'année après un T1 difficile. Enfin le marché « Défense & Industrie » clôture en hausse de 37%, porté par les activités dans le domaine des véhicules spéciaux et des installations électriques. L'intérêt croissant des armées françaises et étrangères conforte les orientations stratégiques prises depuis 2 ans.

L'activité du pôle est globalement marquée par :

- la création de la filiale Clairis Technologies Méditerranée en Tunisie, qui complète l'offre du groupe et permet de répondre à la problématique de réduction de coût imposée par nos clients,
- le gain sur le T4, par la filiale AVIACOMP, d'un contrat majeur en conception, fabrication et assemblage de pièces composites pour le programme A350 d'Airbus. Ce contrat renforce la position de « *risk-sharing partner* » de rang 1. Il apportera à SOGECLAIR, dans la durée, plusieurs dizaines de millions d'euros de revenus, à partir de 2013.
- une activité commerciale soutenue,
- des décalages de décisions clients,

L'activité du pôle **Simulation** (18%) est stable par rapport à 2008 (+0,05%) sous l'effet conjugué de la baisse du Chiffre d'Affaires sur le marché « Automobile & Ferroviaire » (-23%) et « Défense & Industrie » (-8%) et l'augmentation de l'activité sur le marché « Aéronautique & Trafic Aérien » (+80%).

L'activité du pôle est globalement marquée par :

- une augmentation des consultations et réponses à appels d'offres,
- des reports de décisions clients.

L'exercice 2009 aura, par ailleurs, permis une nouvelle réduction de la dette du groupe.

L'effectif moyen équivalent temps plein est de 852 personnes, en hausse de 0,9% sur l'exercice 2009.

1.2 Evolution prévisible – Perspectives d'avenir

Au cours d'une année 2009 où le secteur a été affecté par les conséquences de la crise économique, SOGECLAIR a bien résisté et mis en avant ses capacités techniques de maître d'œuvre dans des projets complexes pour remporter des contrats et des référencements stratégiques.

Grâce à une offre stratégique unique sur le marché (systémier, Tier one et prestataire d'ingénierie), SOGECLAIR, acteur spécialiste dans le monde de la R&D, renforcera les actions engagées (recours à la sous-traitance, adaptation des effectifs, stabilité des coûts de structure, développement low cost) afin d'accompagner la hausse d'activité en 2010. Le positionnement sur des programmes porteurs et les référencements auprès de grands comptes contribueront à la reprise de la croissance tout en maintenant le niveau de rentabilité.

Dans un contexte de concurrence forte et de pression soutenue sur les prix, SOGECLAIR entend renforcer ses marques pour bénéficier de ses facteurs différenciateurs.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture

Le début d'année 2010 est marqué par la poursuite des actions commerciales suite aux référencements remportés en 2009. La concurrence reste forte tous marchés confondus.

Certaines sociétés du groupe font l'objet de contrôle fiscaux et sociaux. A ce jour aucun élément majeur n'a été constaté.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2009.

1.4 Activités en matière de recherche et développement

Comme par le passé, la très grande majorité des contrats que nous avons réalisés pour nos clients en 2009 a consisté en des travaux de développement.

Nous portons à votre attention que nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38, directives nationales).

Les travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2009 concernent les projets ci-dessous :

Au sein du pôle Ingénierie & Conseil pour 55 k€ :

- éléments composites Airbus A350,

Au sein du pôle Simulation pour 452 k€ :

- moteurs de simulation pour les marchés « Automobile & Ferroviaire » et « Aéronautique & trafic aérien » (ScanNer, OkSimRail, ScanAds),
- modeleurs de terrain pour le marché « Défense & Industrie » (Agetim, Ray, Fast).

Les travaux de développement ayant donné lieu à des dotations aux amortissements en 2009 concernent :

- pour le pôle Ingénierie & Conseil : le projet Planchers A380,
- pour le pôle Simulation : les projets précédemment cités.

Les frais de développement relatifs aux éléments composites de l'Airbus A350 ne feront l'objet d'amortissements qu'à compter du 1er janvier 2014 jusqu'à fin 2023, date probable initiale d'atteinte du volume cumulé de livraisons correspondant à la base de signature du contrat A350 selon la planification d'Airbus,

Se reporter à la note 1.2.2 de l'annexe consolidée

Par ailleurs, des activités de Développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des équipements simulés, logiciels, environnements avions et véhicules électriques.

1.5 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

Compte de résultat

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- un Chiffre d'Affaires de 69.264 k€, contre 73.890 k€ l'exercice précédent et 71.870 k€ à périmètre constant,
- des autres produits de l'activité pour 4.418 k€,
- des charges d'exploitation hors dotations d'un montant de 68.548 k€,
- des achats consommés pour 21.209 k€,
- des charges de personnel d'un montant de 45.951 k€,
- des dotations aux amortissements et aux provisions d'un montant de 3.436 k€,
- des autres produits et charges opérationnelles pour 276 k€,
- un résultat opérationnel de 1.974 k€,
- un coût d'endettement financier net de (179) k€,
- un résultat net consolidé de 1.672 k€ et une part du groupe de 1.502 k€, contre respectivement 2.178 k€ et 2.163 k€ pour l'exercice précédent.

Bilan

L'analyse du bilan consolidé fait apparaître :

A l'actif :

- des écarts d'acquisition stables,
- des immobilisations incorporelles en baisse sensible sous l'effet conjugué des nouvelles activations dans les deux pôles et des amortissements, notamment dans le pôle Ingénierie & Conseil (structures planchers A380),
- des immobilisations corporelles en très légère baisse par suite du ralentissement des investissements,
- des stocks & en-cours en très légère hausse,
- des créances clients et autres actifs courants en légère augmentation sous l'effet conjugué de l'évolution des délais clients à la baisse en France et au Royaume Uni et à la hausse en Allemagne, de la hausse des en-cours de fabrication dans le domaine des véhicules spéciaux et de la hausse des créances fiscales relatives au crédit d'impôt recherche.

Au passif :

- des capitaux propres en progression sensible compte tenu des résultats 2009 du groupe et après une distribution de dividendes aux actionnaires de SOGECLAIR SA et aux minoritaires des filiales de 505 k€,
- des provisions pour risques et charges en baisse,
- des avances conditionnées en baisse sous l'effet des remboursements,
- des dettes financières en baisse sous l'effet des souscriptions d'emprunts et des remboursements,
- des dettes fournisseurs en augmentation, sous l'effet conjugué de la diminution des achats et plus particulièrement de la sous-traitance et la hausse des avances et acomptes reçus de clients dans le domaine des véhicules spéciaux,
- des dettes fiscales et sociales en baisse compte tenu du recul de l'activité,
- d'autres passifs courants en légère augmentation.

Analyse sectorielle

L'analyse des résultats par secteur fait apparaître, après éliminations intra-groupe et frais de fonctionnement de la holding :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Pôle Ingénierie & Conseil	Pôle Simulation	Holding	TOTAL
Chiffre d'affaires	57 046	12 207	12	69 264
Autres produits de l'activité	2 114	2 273	31	4 418
Achats consommés	-15 785	-3 861	-1 563	-21 209
Charges de personnel	-36 110	-8 281	-1 560	-45 951
Impôts et taxes	-749	-297	-166	-1 211
Dotations aux amortissements et provisions	-2 681	-670	-84	-3 436
Autres charges	-109	-4	-64	-177
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-3 489	-197	3 686	
Résultat opérationnel courant	236	1 170	292	1 699
Résultat sur cession de participations consolidées				
Autres produits et charges opérationnels	231	45		276
Résultat opérationnel	467	1 215	292	1 974
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10		5	15
Coût de l'endettement financier brut	-102	-3	-89	-194
Coût de l'endettement financier net	-93	-3	-84	-179

Autres produits et charges financiers	-85	21		-63
Opérations financières Intra-Groupe	-70	17	52	
Résultat avant impôt	220	1 251	261	1 732
Charges d'impôt	-110	-120	171	-59
Résultat après impôt	110	1 132	431	1 672
Résultat net total	110	1 132	431	1 672
Part des propriétaires de la société mère	161	909	431	1 502
Participations ne donnant pas le contrôle	-52	222		171

L'analyse du chiffre d'affaires par marchés fait ressortir la répartition suivante :

- « Aéronautique & Trafic aérien » : 76 %
- « Automobile & Ferroviaire » : 11 %
- « Défense & Industrie » : 13 %

1.6 Facteurs de risques et incertitudes

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous, hors cas de forces majeures.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 types de contrats :

- Support et projet en assistance technologique à 32% de l'activité : il s'agit en quasi totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages / Développement à 41% de l'activité : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Systèmes produits et services associés à 27% de l'activité : il s'agit de contrats :
 - comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans,
 - de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement.

Les contrats de support et projet en assistance technologique ainsi que la fourniture d'équipements, ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyen ou étant seul maître de la définition du produit à réaliser.

Les contrats de work packages et développement ou de co-développement présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes racines sont par ordre chronologique :

- a) sous estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c) suppose une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Risques de dépendance

Clients

En 2009 tous marchés confondus, le groupe a compté 209 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice, répartis sur l'ensemble des marchés, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et, la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 94% du Chiffre d'Affaires consolidé et sont harmonieusement répartis entre les marchés « Aéronautique & Trafic Aérien », « Défense & Industrie », « Automobile & Ferroviaire » ; parmi ceux-là 7 sont des nouveaux clients en 2009,
- les 20 premiers cumulent 87% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là 3 sont des nouveaux clients 2009,
- les 10 premiers cumulent 76% du Chiffre d'Affaires consolidé contre 72% en 2008; parmi ceux-là 90% étaient déjà clients en 2008,
- les 5 premiers clients cumulent 66% du Chiffre d'Affaires consolidé, contre 64% en 2008, et se répartissent entre les marchés « Aéronautique & Trafic Aérien » et « Défense & Industrie »,
- Le 1^{er} client du groupe, AIRBUS France, représente 34% du Chiffre d'Affaires consolidé, contre 36% en 2008. L'entreprise européenne AIRBUS représente 55% du Chiffre d'Affaires consolidé contre 56% en 2008 et 58% en 2007, avec une centaine de contrats distincts répartis sur 5 entités qui la composent : France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

En 2009, le pôle Ingénierie & Conseil s'est développé en Tunisie en créant CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE, société d'ingénierie mécanique qui complète l'offre du groupe et permet de répondre à la problématique de réduction de coût imposée par nos clients.

Les partenariats historiques avec MASA, MECAHERS et MECHTRONIX se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Il est à noter que la procédure de sauvegarde, ouverte le 12 décembre 2008, sur la société MECACHROME avec laquelle nous sommes partenaires dans la filiale ADM a été levée le 11 décembre 2009. La provision sur créances d'un montant de 100.683 € HT constatée en 2008 a été maintenue dans l'attente du règlement effectif partiel des créances.

Le pôle Simulation a continué de renforcer son réseau international de partenaires et d'intégrateurs existants. Les partenariats historiques se poursuivent et se renforcent. Ils se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques, qualité), permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant pas des capacités et de la possibilité de traiter en direct les contrats de SOGECLAIR,
- nombre suffisant pour ne souffrir d'aucune position dominante et pouvoir répartir le risque industriel et financier,

- nombre réduit pour peser sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec plusieurs dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECCLAIR s'est engagé fin 2001 sur un contrat en « risk-sharing », dans le cadre du programme A380. Fin 2009, SOGECCLAIR a signé un second contrat en « risk-sharing » sur le programme A350. Ces contrats sont à date les seuls impliquant pour SOGECCLAIR un financement et une prise de risque commercial partagée avec son client.

Le contrat relatif à l'A380 porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement via la société ADM. Les parties sont convenues d'étaler le remboursement des dépenses et frais sur les 300 premiers avions produits.

A fin décembre 2009, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 202 commandes fermes et avait souffert de l'annonce des retards de programme et de l'annulation des commandes pour la version Freighter en 2006, qui ne nous apparaît cependant pas remettre en cause la viabilité commerciale du programme pour lequel Airbus s'est fixé un objectif de 800 avions livrés et sachant que le Boeing 747 a été commandé à plus de 1500 exemplaires.

Nos livraisons cumulées à fin 2009 s'élevaient à 61 (dont 14 sur l'exercice). Nos hypothèses de ventes pour les exercices à venir ont été révisées pour tenir compte de l'effet très sensible sur 2010 et 2011 des retards qui ont pesé environ 1.300 k€ en 2007, 1.200 k€ en 2008 et 1.200 k€ en 2009 et devraient impacter 2010 d'environ 1.200 k€.

Ce programme a fait l'objet d'une immobilisation des dépenses de développement engagées jusqu'à fin 2006 et amorties en linéaire sur 8 ans depuis début 2005.

Le contrat relatif à l'A350, porte sur la conception et la réalisation d'éléments composites de l'avion via la filiale AVIACOMP créée en 2008 avec le groupe MECAHERS. Le remboursement des dépenses et frais se fera sur les 600 premiers avions produits.

D'autre part, les risques de perte à terminaison ont été identifiés et ont fait l'objet de provisions à hauteur de 289 k€.

Ventes propres

S'agissant du développement d'équipements pour simulateurs statiques de vol (Trainers), les ventes directes ont fortement baissé.

Celles résultant du partenariat mis en place avec MECHTRONIX ont également baissé. A noter que l'année 2008 avait été particulièrement exceptionnelle et que nous avons d'ores et déjà des commandes enregistrées pour 2010.

S'agissant du développement de moteurs de simulation (ScanER, ScanADS et OKSimRail), les débouchés et volumes de vente constatés sur les versions existantes de ces produits confortent le retour sur investissement de ces nouvelles versions en particulier dans le domaine automobile.

S'agissant du développement du modèleur de terrain (Agetim), déjà utilisé avec profit sur des programmes clients, nous avons constaté une augmentation de la demande de nos clients situés en Asie en matière de maintenance. La diversification des produits devrait contribuer au maintien du positionnement de SOGECCLAIR dans ce domaine.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

SOGECLAIR détient d'une part 6.366 actions propres au 31 décembre 2009, au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre. Une variation de 10% du cours aurait ainsi une incidence d'environ 8.556 € sur le résultat consolidé.

A ce jour, SOGECLAIR détient par ailleurs 59.174 actions selon le détail ci-dessous :

Motifs / Evénements hors contrat de liquidités	Nombre d'actions concernées
Fusion/absorption de la société LPPI	43 097
Programme de rachat entre décembre 2008 et février 2009	4 798
Programme de rachat entre mars et juin 2009	4 382
Programme de rachat entre décembre 2009 et janvier 2010	6 897
Total	59 174

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables.

La variation du cours de ces actions a eu une influence sur les comptes sociaux de SOGECLAIR SA dans la mesure où le cours a chuté en deçà de leur valeur d'apport.

Une provision de 167.615 € a été comptabilisée au 31 décembre 2009 en complément des 180.451 € qui avaient été comptabilisées au titre de 2008.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2009 aux concours court-terme courants ; en effet, nous avons pris fin novembre 2005 la décision de couvrir, par un swap à taux fixe, l'emprunt moyen-terme « en cloche » à taux variable que nous avons mis en place début 2002 pour financer le contrat des planchers A380. Cette opération, exécutée dans des conditions de marché très satisfaisantes, se révèle toujours efficace et nous met à l'abri d'une augmentation des taux directeurs.

Se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe consolidée.

Compte tenu de la structure de la dette financière, il ne paraît pas opportun de présenter une analyse de la sensibilité au risque de taux.

Change

Au cours de l'exercice 2009, l'exposition du groupe à ce risque est limitée et son impact qui représente 9 k€ net contre (140) k€ en 2008, concerne principalement des ventes en \$ pour un impact de 8 k€.

Le contrat de conception du tronçon central de l'A350, remporté en 2008 comprend pour partie un paiement en dollars US qui ne nécessite pas à ce jour de couverture particulière.

Nous vous informons cependant que certains contrats gagnés en 2008 et 2009 dans l'aéronautique incluent des clauses de paiement en dollars US qui nous conduisent à mettre en place une politique de sous-traitance en dollars.

La variation positive de l'écart de conversion constaté en consolidation s'établit à près de 10 k€ en 2009, contre près de 22 k€ en 2008.

Compte tenu de la faible exposition au risque de change, il n'existe à ce jour aucun instrument de couverture.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2009 n'a pas connu d'aggravation du risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires.

La société a procédé à une revue de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La gestion attentive de l'entreprise a permis de réduire sensiblement la dette nette de 1 M€ à 0,09 M€ hors avances conditionnées.

Les sources de financement utilisées par la société se répartissent au sein de plusieurs établissements financiers et ne font l'objet d'aucun covenant.

Risques juridiques

SOGECLAIR n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des contrats d'assurance qui ont été étendus en 2007.

A la connaissance de Sogclair, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe, au-delà des montants provisionnés.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments constituent la base de constitution de la provision.

Il est indiqué que le montant provisionné pour les litiges en cours s'élève à 374 k€

Risques opérationnels

Se reporter rapport du Président à l'Assemblée Générale.

Risques industriels et environnementaux

Sans objet.

Assurances

Les contrats d'assurance se sont déroulés normalement en 2009.

Les actions en matière d'optimisation des garanties et de réduction des coûts ont conduit à des baisses de charges de 32 k€ en 2008 ainsi qu'en 2009.

1.7 Engagements

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Echéances des dettes et autres engagements à payer

Obligations contractuelles	k€	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 3 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à long terme	3 614	1 534	1 254	826	
Location - financement	716	352	214	150	
Total	4 330	1 886	1 468	976	

Structure financière à moyen et long terme et spécificités au 31 décembre 2009

Caractéristiques des emprunts contractés	Montant global*	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants
Amortissables à taux fixe	1 569 k€	De 3,3 à 5,5%	2004-2013	N/A	Néant
Amortissable à taux variable**	1 820 k€	E6M + 1,1%	2006-2013	Swap (cf. infra)	Néant

* montant global à rembourser au 31.12.2009

** emprunt initial de 3,5 M€ pour financer le contrat Planchers A380, initialement remboursable par paliers semestriels du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009 et ré-échelonné jusqu'en 2013.

Il n'existe aucune clause d'exigibilité anticipée, hormis la clause courante figurant dans les contrats de prêts en cas de cession de l'actif financier.

Instruments de couverture

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

Il est porté cependant à votre attention la décision prise fin novembre 2005 au vu de la remontée des taux d'intérêt et de l'horizon de l'engagement restant, de couvrir l'emprunt à taux variable de 3,5 M€ contracté pour le contrat des planchers A380.

Le contrat souscrit est un contrat simple de Swap à 2,975% calé sur les échéances et le taux de référence de l'emprunt A380, conduisant à une efficacité de la couverture (au sens IAS39), même en tenant compte du ré-aménagement de l'emprunt (cf. supra) et permettant l'inscription des écarts de juste valeur au bilan en application de la comptabilité de couverture IFRS.

A la date d'arrêté des comptes et compte-tenu de la baisse du taux E6M (Euribor 6 mois) en 2008 et 2009, dorénavant inférieur à 2.975%, ce contrat de couverture génère une perte latente proche de zéro inscrite en réserves consolidées.

Garanties et cautions (Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante)

Se reporter à la note 4.23 de l'annexe consolidée.

Engagements reçus

Se reporter à la note 4.23 de l'annexe consolidée.

2 Situation des sociétés du Groupe

2.1 Activités et résultats de SOGECLAIR SA

Activité

L'exercice a été marqué par :

- une rentabilité opérationnelle en baisse liée à une forte pression sur les prix de la part de nos clients et une concurrence accrue tous marchés confondus,

- un recul de l'activité du groupe léger au regard des sociétés du secteur,
- la continuité de l'amélioration de la structure financière du groupe,
- la baisse des investissements réalisés et le soutien aux filiales récemment créées.

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer pour AVIACOMP, CLAIRIS TECHNOLOGIES, EDT, OKTAL, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT et SERA INGENIERIE leurs besoins en matière d'administration, gestion, paie, comptabilité et secrétariat juridique.

Evolution prévisible

L'exercice 2010 sera une nouvelle fois consacré à la poursuite de l'amélioration des performances, au renforcement du contrôle interne et du système d'information et, plus généralement, au développement des capacités du groupe, le tout dans un contexte économique toujours perturbé.

Chiffres

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- un chiffre d'affaires de 3.755 k€ (contre 3.894 k€ pour l'exercice précédent),
- un résultat net de 747 k€ (contre 1.505 k€ pour l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Informations sur les délais de paiement

Au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs français hors-groupe s'élevait à 238.021 € et était constitué de :

- 6 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 13 % de factures payables à 45 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 9 % de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 9 % de factures payables à 80 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 11 % de factures payables à 90 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Il convient de préciser que la part des dettes dont l'échéance est supérieure à 60 jours correspond à des échéances indiquées par des fournisseurs.

A la même date, ce solde comprenait 52 % de dettes échues dont le règlement est intervenu le 6 janvier 2010.

Au 31 décembre 2009, le solde des créances à l'égard des clients s'élevait à 382.136 €.

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, nous avons acquis 0,1% du capital de la société CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE, conjointement avec notre filiale CLAIRIS TECHNOLOGIES qui en détient 99,9%.

Actions auto-détenues et participations croisées

Entre décembre 2009 et février 2010, SOGECLAIR a procédé à l'achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat.

Se reporter à la section 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport.

2.2 Activités et résultats du Pôle Ingénierie & Conseil

2.2.1 Filiales françaises

AVIACOMP SAS

Créée mi-2008, cette filiale n'avait pas eu d'activité l'exercice précédent. La société a remporté au T4 2009 un contrat majeur en conception, fabrication et assemblage de pièces composites pour le programme A350 d'Airbus. Il apportera, dans la durée, plusieurs dizaines de millions d'euros de revenus, à partir de 2013. Durant l'exercice, la société a engagé des charges d'exploitation liées au démarrage et immobilisé des frais de développement. La société fera l'objet d'une recapitalisation en 2010. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009	55,00 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires		30	0	NS
Résultat d'exploitation		-206	-2	NS
Résultat net		-205	-2	NS
Fonds propres		-7	198	NS
Dette nette		-65	-98	-33,7%
Effectif moyen (ETP)		3,5	0	NS

CLAIRIS TECHNOLOGIES SA

La baisse de la rentabilité est due à un recul de l'activité dans un contexte économique fortement perturbé et une concurrence accrue tous marchés confondus. Le résultat net est en forte progression du fait d'une amélioration du résultat financier et d'une augmentation du crédit d'impôt recherche. On notera également une accélération du désendettement de plus de 1,5 M€. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009	99,91 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires		28 295	29 570	-4,3%
Résultat d'exploitation		-177	209	NS
Résultat net		366	3	NS
Fonds propres		2 513	2 147	+17%
Dette nette		2 527	4 055	-37,7%
Effectif moyen (ETP)		343	327	+4,9%

EDT SA

La baisse de la rentabilité est due à un recul de l'activité dans un contexte économique fortement perturbé, une concurrence accrue tous marchés confondus et la procédure de redressement judiciaire d'un client ayant conduit à provisionner des créances pour près de 80 k€. L'endettement s'est réduit de plus de 0,9M€. Les principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009	99,80 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
---	---------	-----------	-----------	-----------

Chiffre d'affaires	8 437	9 535	-11,5%
Résultat d'exploitation	96	813	-88,2%
Résultat net	93	482	-80,7%
Fonds propres	761	668	+13,9%
Dette nette	-365	596	NS
Effectif moyen (ETP)	81	91	+11%

SERA INGENIERIE SAS

Une troisième année d'activité conforme aux attentes. Une activité et une rentabilité d'exploitation en progression sous l'effet d'un contrat majeur pour des véhicules militaires. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 80,00 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	3 587	1 923	+86,5%
Résultat d'exploitation	266	43	NS
Résultat net	222	64	NS
Fonds propres	615	393	+56,5%
Dette nette	-1 442	-1 681	-15,8%
Effectif moyen (ETP)	13	10	+30,0%

S2E CONSULTING SAS

La baisse de la rentabilité est due à un recul de l'activité dans un contexte économique fortement perturbé et une concurrence accrue tous marchés confondus. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 46,98 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	834	1 135	-26,5%
Résultat d'exploitation	-30	224	NS
Résultat net	-33	143	NS
Fonds propres	153	238	-35,7%
Dette nette	-20	-	NS
Effectif moyen (ETP)	9	11	-18,2%

2.2.2 Filiales étrangères

CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED

Créée mi-2005, la société poursuit son développement. Son résultat net 2008 tenait compte d'un abandon de créance de SOGECLAIR pour 514 k£. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 100,00 %	2009 (k€) ⁽¹⁾	2008 (k€) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'affaires	1 318	1 018	+29,4%
Résultat d'exploitation	163	93	+75,3%
Résultat net	171	472	-63,8%
Fonds propres	129	-42	NS
Dette nette	122	308	-60,4%
Effectif moyen (ETP)	23	23	NS

⁽¹⁾ Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8881 , taux moyen 0,8910

⁽²⁾ Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,9525 , taux moyen 0,7965

CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE

La société, créée en avril 2009, a démarré son activité au cours du troisième trimestre. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 99,91 %	2009 (k TND) ⁽¹⁾	2008 (k TND)	Evolution
Chiffre d'affaires	172		N/A
Résultat d'exploitation	-51		N/A
Résultat net	-55		N/A
Fonds propres	-45		N/A
Dette nette	157		N/A
Effectif moyen (ETP)	5		N/A

⁽¹⁾ Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,8985 , taux moyen 1,8805

HEE GmbH

L'activité de la société s'est réduite durant l'exercice, avec une légère amélioration de la rentabilité. Le plan d'adaptation mis en place en 2008, devrait permettre de restaurer l'équilibre de la société en 2010. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 99,04 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	18 291	19 842	-7,8%
Résultat d'exploitation	-441	-511	-13,7%
Résultat net	-476	-623	-23,6%
Fonds propres	2 331	2 807	-16,9%
Dette nette	289	-759	NS
Effectif moyen (ETP)	202	200*	+1%

*Erratum

SOGEMASA INGENIERIA SA

Durant l'exercice, l'activité a très légèrement progressé et la rentabilité s'est fortement améliorée. Le plan d'adaptation mis en place en 2008 devrait permettre de restaurer l'équilibre de la société en 2010. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 74,50 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	2 055	1 955	+5,1%
Résultat d'exploitation	-126	-526	+76,0%
Résultat net	-108	-379	+71,5%
Fonds propres	178	286	-37,8%
Dette nette	328	-85	NS
Effectif moyen (ETP)	29	20	+45%

2.3 Activités et résultats du Pôle Simulation

OKTAL SA

L'activité de la société a été relativement stable alors que la rentabilité a été fortement affectée par des coûts supplémentaires sur certains contrats notamment au premier semestre. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 97,94 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	9 830	9 912	-0,8%
Résultat d'exploitation	-239	266	NS
Résultat net	696	856	-18,7%
Fonds propres	2 931	2 715	+7,9%
Dette nette	-907	-1 330	-31,8%
Effectif moyen (ETP)	101	101	

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

L'activité de la société est relativement stable, tandis que la rentabilité progresse. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2009 65,11 %	2009 (k€)	2008 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	2 639	2 654	+0,6%
Résultat d'exploitation	602	580	+3,8%
Résultat net	605	610	+0,8%
Fonds propres	2 421	2 193	+10,4%
Dette nette	-1 969	-796	NS
Effectif moyen (ETP)	26	27	-3,7%

3 Affectation du résultat

3.1 Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 746.591,29 €, auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de 4.201.960,78 € de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau	4.201.960,78 €
- Bénéfice de l'exercice	746.591,29 €

Affectation

- au Report à nouveau	
ainsi porté de 4.201.960,78 € à	4.549.802,07 €
- Aux actionnaires, à titre de dividendes	398.750,00 €

Soit un dividende de 0,55 € par action

Ainsi, le dividende revenant à chaque action, sera de 0,55 euros. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 14 juin 2010.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

3.2 Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2006	362.500 € soit 0,50 € par action	Néant	Néant
2007	398.750 € soit 0,55 € par action	Néant	Néant
2008	398.750 € soit 0,55 € par action	Néant	Néant

3.3 Les charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 4.292 €.

Nous vous demanderons de les approuver ainsi que l'impôt correspondant.

4 Le capital de la société

4.1 Composition du capital de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2009, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Philippe ROBARDEY	Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Aucune modification n'est intervenue dans cette liste durant l'exercice 2009.

4.2 Actionnariat salarié

Capital détenu

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

4.3 Actions détenues en propre

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 20 665
Cours moyen des achats : 14,45 €
- Nombre d'actions vendues : 18 601
Cours moyen des ventes : 14,90 €
- Montant total des frais de négociation : 19.000 €

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 11.386
Cours moyen des achats : 14,50 €
- Nombre d'actions vendues : néant
- Montant total des frais de négociation : ns

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	64%
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	36%
Annulation	/

Autres opérations

En dehors du programme de rachat d'actions, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation	Total
Nombre d'actions détenues	56 402	6 366	62 768
Valeur comptable	1 105 722 €	85 559 €	1 191 281 €

Valeur nominale		251 072 €
-----------------	--	-----------

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 8,65 % du capital.

Il n'y a eu aucune utilisation d'actions propres au cours de l'exercice en dehors du contrat de liquidité et la société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

4.4 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 2.537.500 €.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

5 Administration et contrôle de la société

5.1 Mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons qu'au cours de sa séance du 23 mai 2003, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration.

5.2 Mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 dernières années

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) en cours ou expirés au cours des 5 dernières années
Philippe Robardey	Président Directeur Général et administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Représentant permanent de SOGECLAIR au Conseil d'Administration d'Oktal SA - Administrateur de Sogemasa Ingenieria - Gérant de Tharsys (jusqu'au 12/09/2008) - Président de Clairis Technologies Limited (UK) - Président de Sera Ingénierie - Membre du Comité de Direction d'AVIACOMP SAS - Co-gérant de Clairis-Technologies Méditerranée - Administrateur de l'IRDI
Jean-Louis Robardey	Administrateur	28/05/2009 (renouvellement)	2015	Néant	- Administrateur et Président d'EDT - Administrateur de Clairis Technologies SA Gérant de la société civile Solair
Michel Grindes	Administrateur	17/05/2008 (renouvellement)	2014	Néant	- Gérant de MBZ Consultants
Bernard Ziegler	Administrateur	17/05/2008 (renouvellement)	2014	Néant	- Administrateur de Sogemasa Ingenieria (jusqu'au 09/10/2008)
Jacques Riba	Administrateur	10/06/2005 (renouvellement)	2011	Néant	- Président du Conseil d'Administration de Sunn et de RBH Investissements, (jusqu'au 31/12/2005) - Administrateur de Courtois SA (jusqu'au 31/12/2007) - Gérant de PAGESTRI
Gérard Blanc	Administrateur	25/05/2007	2013	Néant	- Administrateur de Valéo - Président de MARNIGNAC Gestion SAS

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) en cours ou expirés au cours des 5 dernières années
Alain Ribet	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies - Directeur Expert de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Président de S2E Consulting
Alberto Fernandez	Administrateur	17/05/2006	2012	Néant	- Président et CEO de Jefe Jeronimo SL - Membre du Conseil d'Administration d'Aresa, - Membre du Comité de stratégie d'Asco
Henri-Paul Brochet	Administrateur	28/05/2009	2015	Néant	- Thalès Alenia Space : Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio Directeur général adjoint France : Conseiller du Président et Directeur du Site de Toulouse - Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace - Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & Espana - Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia

5.3 Les rémunérations des mandataires

Nous vous communiquons ci-dessous les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 à chaque mandataire social.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)		
M. Philippe Robardey (PDG)	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	250.474,00	275.364,36
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	250.474,00	275.364,36

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)				
M. Philippe Robardey	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération fixe	198.170,60	198.170,60	198.475,50	198.475,50
- Rémunération variable	35.980,00	51.890,00	60.770,36	35.980,00
- Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	14.494,00	15.000,00	14.594,00	14.594,00
- Avantages en nature (véhicule de fonction)	1.829,40	1.829,40	1.524,50	1.525,50
TOTAL	250.474,00	266.890,00	275.364,36	250.574,00

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2008 correspond à l'exercice 2007 ; celle versée en 2009 correspond à 2008. Cette partie variable de la rémunération était calculée sur 2% du résultat courant avant impôt (RCAI) consolidé jusqu'en 2008. A compter de 2009, et sur décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2010, cette rémunération s'établit à 4% du RCAI.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	6.150	5.897
Autres rémunérations	-	-
M. Henri - Paul Brochet		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
M. Alberto Fernandez		
Jetons de présence	6.150	5.897
Autres rémunérations	-	-
M. Michel Grindes		
Jetons de présence	6.150	5.897
Autres rémunérations	-	-
M. Jacques Riba		
Jetons de présence	6.150	5.897
Autres rémunérations	-	-
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	15.550	15.297
Autres rémunérations	48.000	48.000
M. Jean-Louis Robardey		
Jetons de présence	12.050	11.797
Autres rémunérations	-	-
M. Bernard Ziegler		
Jetons de présence	6.150	5.897
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	106.350	104.579

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des

jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres-administrateurs. »

Il n'existe pas de critère d'attribution tel que le taux de présence aux réunions du Conseil d'Administration.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N°et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N°et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N°et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N°et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS		
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT		
Date d'Assemblée	Plan 1	Plan 2
	Néant	Néant

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
			Néant	

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey PDG Date de début de mandat : mai 2007 Date de fin de mandat : AG 2013		Non		Non	Oui			Non

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 18 décembre 2008, le Conseil d'Administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 5 millions d'euros.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

6. Les commissaires aux comptes

Les mandats de la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST et de M. Christian DUBOSC, commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Au terme de ces mandats, M. Jean-Marie FERRANDO, signataire représentant la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, aura certifié les comptes sociaux (et consolidés) de six exercices consécutifs.

Nous vous proposons de renouveler leurs mandats, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7. Les conventions réglementées

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle visée aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de vous présenter leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8. Informations ayant un impact en termes d'offre publique

La structure du capital est définie au paragraphe 4.1.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, il a été conclu le 3 décembre 2004 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 150.040 actions et droits de vote y attachés.

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil sont les règles légales, sauf pour la limite d'âge de 72 ans prévue à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations figurant en annexe 2 du présent rapport.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 5.3. du présent rapport.

9. Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

Pour permettre de mettre en œuvre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le Conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

- Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui suit.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

La durée des options fixée par le Conseil ne pourrait excéder une période de 5 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux) (article L. 225-197-1 du Code de commerce)**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 3 % du capital social existant au jour de l'attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de

réserves, primes ou bénéfiques, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

10. Délégation en vue d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'Administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation,

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

11. Délégations en matière d'augmentations de capital

Se reporter à l'annexe 2 du présent rapport.

12. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Se reporter à l'annexe 3 du présent rapport.

13. Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

1. IMPACT SOCIAL

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2009	2008	2007
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	760	750*	754
Techniciens et employés	92	94*	93
TOTAL	852	844	847

*erratum

Les régions Midi-Pyrénées et PACA comptent 543 collaborateurs pour 51 en Ile-de-France. La moyenne d'âge est de 36,4 ans avec un taux de renouvellement de 8,72 %.

Les contrats à durée déterminée représentant environ 2% de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les créations de poste ont concerné moins de 10 personnes, principalement des ingénieurs et des experts dans les diverses spécialités du groupe.

Les perspectives d'activité et le besoin de renforcer nos compétences en interne sur les métiers nouveaux permettent d'espérer un maintien d'un bon niveau d'emplois dans SOGECLAIR en 2010.

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Le taux de flexibilité s'établit à près de 13% et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques, de spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des partenaires fidèles et spécialisés : principalement en zone euro, reconnus pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité, pour quelques-uns hors zone euro, éprouvés quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

Il est raisonnable de penser que tandis que SOGECLAIR pourra continuer à créer des emplois, propres et sous-traités, en zone euro, la sous-traitance hors zone euro devrait également croître afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de nos clients en matière de coût et de compensation géographique (offshore).

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Les sociétés de droit français sont assujetties au respect des durées légales du travail. Les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 2,92%. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre croissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2009, les rémunérations ont évolué entre 2% et 3% toutes catégories de collaborateurs confondues.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée quasi uniquement dans des espaces « bureaux », les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

1.7. Formation (filiales françaises)

En 2009, un montant de 657.390 € a été consacré aux dépenses de formation, représentant 3,34 % de la masse salariale. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2005.

1.8. Egalité professionnelle

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Centres d'Aide par le Travail, ...).

1.9. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances.

2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Aucune des sociétés du groupe SOGECLAIR n'a d'activité susceptible de porter atteinte à l'environnement. Par ailleurs, des consignes sont données en matière de consommation d'énergie et de papier ainsi que pour un tri sélectif des déchets, de façon à minimiser l'emploi de ressources environnementales.

ANNEXE 2 :**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	28/05/2009	27/07/2011	1 450 000 €	-	-	1.450.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	28/05/2009	27/07/2011	1 450 000 € (1)	-	-	1.450.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public et/ou par placement privé	28/05/2009	27/07/2011	1 450 000 € (1)	-	-	1.450.000 €
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	28/05/2009	27/07/2011	10 % du capital (1)	-	-	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	28/05/2009	27/07/2011	3 % du capital	-	-	3 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	25/05/2007	24/07/2010	3 % du capital	-	-	3 % du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	25/05/2007	24/07/2010	2 % du capital	-	-	2 % du capital

(1) : Délégations s'imputant l'une sur l'autre.

ANNEXE 3 :
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom et prénom	ROBARDEY Philippe
Qualité	Président Directeur Général
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	/
Description de l'instrument financier	actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	Acheté / vendu
Prix moyen pondéré	1538
Montant total de l'opération	13,25 €
	20 378.50 €

ANNEXE 4 :**TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(en €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 574 345	3 219 407	3 307 059	3 894 934	3 754 758
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	782 959	1 525 933	1 061 348	1 999 103	807 018
Impôts sur les bénéfices	5 982	309 867	-13 302	25 758	-184 851
Participation des salariés due au titre de l'exercice ..	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 162 452	1 162 050	1 034 014	1 505 077	746 591
Résultat distribué	290 000	362 500	398 750	398 750	398 750 ^(*)
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,07	1,68	1,48	2,72	1,14
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,60	1,60	1,42	2,07	1,03
Dividende attribué à chaque action	0,40	0,50	0,55	0,55	0,55 ^(*)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	13	15	16	17
Montant de la masse salariale de l'exercice	773 915	946 741	1 058 532	1 072 385	1 047 686
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	363 009	411 956	498 573	506 739	511 940

(*) projet

Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions (article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

En application du second alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au Conseil d'Administration dans le cadre de la huitième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009, conformément aux conditions décrites dans la note d'information visée par l'AMF le 21 mars 2000, sous le numéro 00.362.

L'autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions propres a été donnée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2000 et renouvelée par les Assemblées des 9 avril 2001, 19 avril 2002, 23 mai 2003, 7 juin 2004, 10 juin 2005, 17 mai 2006, 25 mai 2007, 14 mai 2008 et 28 mai 2009.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte (1)	8,76%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	néant
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	63 487
Valeur comptable du portefeuille (1)	1 210 348 €
Valeur de marché du portefeuille (1)	969 446 €

(1) A la date du 28 février 2010

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant le 28 février 2010

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 29/05/2009 au 28/02/2010)

		Animation du titre	Actionnariat salarié	Opération de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
Achats	Nombre d'actions	13 794	/	8 345	/	/	22 139
	Prix	14,04 €	/	13,72 €	/	/	
	Montant	193 624 €	/	114 514 €	/	/	308 138 €
	Volume des actions utilisées (1)	100%	/		/		
Ventes / transferts	Nombre d'actions	15 349	/	/	/		15 349
	Prix	14,32 €	/	/	/		
	Montant	219 828,89 €	/	/	/		219 828,89 €

(1) animation du titre

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions. Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

5. ETATS ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Les procédures d'audits sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins de l'enregistrement du document de référence annuel.

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	2009	2008	2007
Ecarts d'acquisition	1.2.1 & 4.1	3 908	3 908	4 045
Immobilisations incorporelles	1.2.2 & 4.2	4 769	6 156	7 534
Immobilisations corporelles	4.3	2 121	2 135	2 502
Immobilisations financières	4.4	596	829	703
Autres actifs à long terme	4.5	100	100	
Actif non courant		11 493	13 128	14 784
Stocks et en-cours		80	66	155
Clients et comptes rattachés	4.6	28 102	27 766	25 575
Autres actifs courants		3 661	2 714	1 939
Impôts différés	4.7	879	801	477
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.8	4 253	4 159	5 977
Actif courant		36 974	35 506	34 123
TOTAL ACTIF		48 467	48 634	48 908
PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	2009	2008	2007
Capital	4.9	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.9	-1 095	-933	-909
Réserves et résultats accumulés		9 661	8 324	6 482
Capitaux propres, part du groupe		14 096	12 921	11 103
Intérêts minoritaires	4.10	910	1 375	1 420
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		15 006	14 296	12 523
Provisions à long terme	4.11	1 114	1 705	698
Avances conditionnées à long terme		1 344	1 763	1 831
Emprunts et dettes financières à long terme	4.12	2 444	3 264	5 268
Passif non courant		4 903	6 732	7 798
Avances conditionnées à court terme		162	162	314
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.12	1 886	1 873	1 970
Emprunts et dettes financières à court terme	4.12	13	21	1 740
Provisions à court terme	4.13			176
Fournisseurs et autres créditeurs		9 724	8 253	6 865
Dettes fiscales et sociales		13 482	14 289	13 897
Impôts différés	4.14	3	4	13
Autres passifs courants		3 288	3 003	3 610
Passif courant		28 558	27 605	28 587
TOTAL PASSIF		48 467	48 634	48 908

2. TABLEAU DE RESULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	NOTES	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	4.15	69 264	73 890	75 004
Autres produits de l'activité	4.16	4 418	1 850	2 113
Achats consommés		-21 209	-23 712	-25 524
Charges de personnel		-45 951	-44 310	-42 479
Impôts et taxes		-1 211	-1 183	-1 451
Dotations aux amortissements et provisions		-3 436	-4 005	-4 123
Autres charges		-177	-210	-333
Résultat opérationnel courant		1 699	2 320	3 206
Résultat sur cession de participations consolidées	4.17		920	
Autres produits et charges opérationnels	4.18	276	-301	-230
Résultat opérationnel		1 974	2 939	2 976
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		15	-131	-88
Coût de l'endettement financier brut		-194	-390	-529
Coût de l'endettement financier net	4.19	-179	-521	-616
Autres produits et charges financiers	4.20	-63	1	35
Résultat avant impôt		1 732	2 418	2 395
Charges d'impôt	4.21	-59	-241	-633
Résultat après impôt		1 672	2 178	1 762
Résultat net		1 672	2 178	1 762
Part du groupe		1 502	2 163	1 486
Part des minoritaires		171	15	276

(en euros)	NOTES	2009	2008	2007
Résultat par action		2.07	2.98	2.05
Résultat dilué par action		2.07	2.98	2.05

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	NOTES	2009	2008	2007
Résultat net		1 672	2 178	1 762
Ecart de conversion		10	22	54
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		193	-23	-15
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		203	-1	40
Part des propriétaires de la société mère		1 707	2 162	1 525
Participations ne donnant pas le contrôle		168	15	276

3. TRESORERIE

3.1 FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	1 672	2 178	1 762
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	2 244	4 019	3 873
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	91		
-/+ Autres produits et charges calculés	-238		-338
-/+ Plus et moins-values de cession	-1	-900	-92
- Dividendes (titres non consolidés)	-11		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 758	5 297	5 205
+ Coût de l'endettement financier net	179	521	616
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-59	-241	-633
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	3 878	5 577	5 188
- Impôts versés (B)	-1 427	-795	-1 108
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	1 087	-1 561	5 015
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	3 538	3 221	9 096
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 411	-1 460	-2 217
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	624	126	266
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		1	
+/- Incidence des variations de périmètre	-264	1 654	
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) * cf. traitement alternatif 7.2	11		
+/- Variation des prêts et avances consentis	5	-146	
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-1 035	175	-1 950
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		45	29
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-162	-24	
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-369	-373	-341
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-136	-137	-177
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	632	122	1 117
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-2 128	-2 573	-2 751
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-246	-521	-616
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-2 409	-3 462	-2 739
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	9	-33	51
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	103	-99	4 457

3.2. ENDETTEMENT FINANCIER NET

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en milliers d'euros)		OUVERTURE	VARIATION	VARIATIONS DE PERIMETRE	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	CLOTURE
Trésorerie brute	(a)	4 159	85			9	4 253
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(b)	21	-9				13
Trésorerie nette	(c) = (a) - (b)	4 138	93			9	4 241
Endettement financier brut	(d)	7 062	-874		-353	1	5 837
Endettement financier net	(d) - ©	2 925	-967		-353	-8	1 596

4. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Part du groupe							Total capitaux propres
	CAPITAL	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux - propres - part des Minoritaires	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture N-2 (31 décembre 2007)	2 900	2 630	-909	6 482		11 103	1 420	12 523
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture N-2 corrigée (31 décembre 2007)	2 900	2 630	-909	6 482		11 103	1 420	12 523
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			-24			-24		-24
Dividendes				-350		-350	-137	-487
Résultat de la période				2 163		2 163	15	2 178
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1	-1		-1
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 163	-1	2 162	15	2 177
Variation de périmètre				55		55	90	145
Autres mouvements				-25		-25	-12	-37
Capitaux propres clôture N-1 (31 décembre 2008)	2 900	2 630	-933	8 325	-1	12 921	1 375	14 296
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture N-1 corrigée (31 décembre 2008)	2 900	2 630	-933	8 325		12 921	1 375	14 296
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			-162			-162		-162
Dividendes				-369		-369	-136	-505
Résultat de la période				1 502		1 502	171	1 672
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					194	194	-3	191
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				1 502	194	1 696	168	1 864
Variation de périmètre							-497	-497
Autres mouvements				10		10		10
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2009)	2 900	2 630	-1 095	9 468	194	14 096	910	15 006

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1- INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement et le Conseil Européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et présentés conformément à la recommandation N°2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne ne sont pas appliquées par SOGECLAIR.

Au 31 décembre 2009, un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est présenté en section 2 de la présente annexe, la variation de l'endettement financier net est présentée en section 3.2.

SOGECLAIR a choisi de conserver la présentation du compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS.

Les normes applicables à SOGECLAIR entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 telles que IAS 1 révisée, IFRS 8 et IAS 23 révisée, n'ont pas entraîné de changements de méthode.

Il est à noter que SOGECLAIR a procédé sur l'exercice 2009 au titre de l'IAS39 à l'actualisation des prêts construction, des avances conditionnées et emprunts long terme dont les impacts figurent dans les tableaux annexes.

La possibilité offerte par la norme IAS12 de comptabiliser la composante CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) n'a pas été retenue par SOGECLAIR.

1.1. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient moins de 50% de participation et qui sont contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2009, SOGECLAIR ne détient aucune participation mise en équivalence.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

- ADM (filiale à 35% de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA),

1.2. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1.2.1. Ecarts d'acquisition et assimilés

Conformément aux normes IFRS, les écarts d'acquisition ont été gelés en 2004 et ne sont plus amortis, mais des tests de dépréciation sont effectués annuellement à la clôture de l'exercice toutefois des tests peuvent être effectués au semestre.

Les *Unités Génératrices de Trésorerie* au sens des IFRS ont été définies comme chacune des filiales du groupe sur la base des critères suivants :

- forte indépendance des filiales en tant que groupes d'actifs générateurs de trésorerie,
- forte cohérence de chacune des filiales en tant qu'actifs mis en œuvre et marchés adressés,
- rattachement bi-univoque de chaque filiale au secteur primaire d'analyse.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- pour les comptes consolidés, la valeur de l'écart d'acquisition de chaque participation,
- pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La juste valeur des flux de trésorerie de la filiale est estimée de la façon suivante :

- un *business-plan* prospectif est établi sur la base des performances passées, de l'évolution prévisible de ses marchés et de l'influence des plans d'action mis en œuvre sur son positionnement ; ce plan est établi sur un horizon de huit ans et reflète à moyen-terme le plan opérationnel de la filiale et les objectifs fixés aux dirigeants,
- la valeur d'entreprise est calculée par actualisation des *free cash-flows* sur l'horizon du *business-plan*, augmenté de la valeur terminale par application d'un taux de croissance fixe à l'infini ; les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes sont :
 - le taux d'actualisation des *cash-flows* a été calculé à 6,02% par addition d'un taux de placement long-terme sans risque de 3,61% et d'une prime de marché des sociétés cotées de 8% affectée d'un facteur de risque *Beta* spécifique au groupe de 0,3 obtenu auprès de la banque CIC (Bloomberg) et recoupé avec d'autres sources (Thomson, Infanciales).
 - le taux de croissance à l'infini a été limité à 2,0%,
- cette valeur d'entreprise est ramenée à un multiple d'*EBIT* pour être comparée à des comparables de marché, permettant de croiser la méthode avec une méthode dissimilaire globale,
- un « choc » dit « choc-mathématique » est enfin appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de la filiale ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité et de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA), par rapport aux valeurs du *business-plan* de base.

De plus, fin 2008, les *business-plan* des filiales ont été établis dans une version dite « choc de marché » tenant compte du contexte économique actuel et correspondant à un scénario de crise aggravée, version qui était plus analytique que celle résultant d'un simple « choc-mathématique ». Fin 2009, ce choc n'a pas été reconduit considérant que ce scénario s'était réalisé durant l'exercice, du fait de la crise économique actuelle.

Au 31 décembre 2009, les valorisations ainsi calculées excédaient pour chaque filiale les valeurs comptables et se comparaient aux multiples observables pour le type d'entreprises. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants pour toutes les *Unités Génératrices de Trésorerie* et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

1.2.2. Immobilisations incorporelles

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 10 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Quatre programmes ont conduit à l'activation de dépenses de développement :

- structures planchers de pointe avant A380 (pour un montant restant à amortir de 3.523 k€ au 31 décembre 2009)
 - montant brut : 9.546 k€,

- date d'activation : les dépenses sont activées depuis la date de début des travaux de développement début 2002 et jusqu'à fin 2006, date d'entrée en service commercial de l'A380 retenue comme date de finalisation des développements,
 - durée d'amortissement : 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à fin 2012, date probable initiale d'atteinte du volume cumulé de livraisons correspondant à la base de signature du contrat A380 selon la planification d'Airbus,
 - dépréciation exceptionnelle des frais de développement du programme A380 Cargo en décembre 2006 pour 759 k€,
- modeleur de terrain (produit Agetim, Ray et Fast) pour simulateurs (pour un montant restant à amortir de 325 k€ au 31 décembre 2009)
 - montant brut : 1.109 k€,
 - date d'activation : 156 k€ activés en 2003, 233 k€ en 2004, 163 k€ en 2005, 125 k€ en 2006, 26 k€ en 2007, 206 k€ en 2008, 200 k€ en 2009,
 - durée : 3 ans à partir de l'activation des dépenses,
- moteurs de simulation pour les secteurs automobile (produit ScanNer), ferroviaire (produit OkSimRail) et trafic aérien (produit ScanAds), (pour un montant restant à amortir de 398 k€ au 31 décembre 2009)
 - montant brut : 1.117 k€,
 - date d'activation : 126 k€ en 2005, 379 k€ en 2006, 204 k€ en 2007, 204 k€ en 2008, 204 k€ en 2009,
 - durée : 3 à 4 ans à partir du 01/01/2006.
- Eléments composites A350, (pour un montant restant à amortir de 55 k€ au 31 décembre 2009)
 - montant brut : 55 k€,
 - date d'activation : les dépenses sont activées depuis la date de début des travaux de développement fin 2009 et jusqu'à fin 2015,
 - durée d'amortissement : 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à fin 2023, date probable initiale d'atteinte du volume cumulé de livraisons correspondant à la base de signature du contrat A350 selon la planification d'Airbus,

1.2.3. Instruments financiers

Pour financer son développement, SOGECLAIR a contracté en octobre 2002 un emprunt amortissable sur 7 ans pour un montant de 3.500.000 €. Cet emprunt est à taux variable indexé sur EURIBOR 6 mois. Ce passif financier est éligible à la comptabilité de couverture.

Afin de couvrir son risque de taux, SOGECLAIR a mis en place un swap emprunteur taux fixe / prêteur EURIBOR 6 mois à un taux fixé à 2.9750%.

Les caractéristiques du swap sont identiques à celles de l'élément couvert en termes de montant, d'échéance et de taux variable.

En conséquence, il est possible d'établir une relation de couverture entre l'instrument dérivé et le passif couvert et cette opération de couverture est éligible à la comptabilité de couverture de type Cash Flow Hedge dès lors que son efficacité peut être démontrée.

Les variations de valeur par rapport à l'origine (la juste valeur de ce swap était nulle à l'origine) sont alors comptabilisées au Bilan (en fonds propres en contrepartie d'une créance à l'actif).

Des tests d'efficacité, prospectifs et rétrospectifs, ont été réalisés :

- Le test prospectif consiste à calculer les flux financiers du sous-jacent et ceux correspondant à la jambe variable de l'instrument dérivé à la date de mise en place de la couverture, puis à simuler les flux financiers respectifs du sous-jacent et de l'instrument dérivé en cas d'évolution défavorable des marchés. Pour ce faire, un choc de +250bp est appliqué uniformément sur la courbe zéro coupon d'origine. Le rapport des variations des flux financiers du sous-jacent et de l'instrument dérivé détermine l'efficacité de la couverture.
- Le test rétrospectif suit la même méthode en remplaçant la courbe simulée par la courbe de taux réelle en vigueur à la date de clôture.

Les tests réalisés ont montré que la couverture mise en place était efficace à 100%.

En 2007, SOGECLAIR a renégocié les échéances de remboursement de cet emprunt. La couverture de taux d'intérêt précédemment mise en place reste efficace.

La juste valeur du swap a été calculée par FOREX FINANCE, société de conseil en trésorerie internationale, à la date de clôture sur la base de la courbe de taux zéro coupon en vigueur à la clôture du 31 décembre 2009.

Pour valoriser la partie latente d'un swap, on projette les taux forwards obtenus à partir de la courbe de taux zéro coupon et on actualise les flux de chacune des deux branches du swap.

La juste valeur du swap (Full Mark-to-market) est égale à la valorisation de la partie latente du swap à laquelle s'ajoute le coupon plein actualisé. Dans le cas présent, la valorisation de la partie latente est négative du fait de la baisse des taux d'intérêt constatée entre la date de traitement du produit, le 28 novembre 2005, et le 31 décembre 2009 et le coupon à recevoir sur la période du 2 janvier 2009 au 1^{er} décembre 2009 qui est positif, du fait de l'EURIBOR 6M qui s'est fixé à 1,3030%.

Ce swap étant 100% efficace, 100% de la variation de valeur du swap impacte le bilan (impact OCI). L'impact OCI est égal à la valorisation du latent à laquelle s'ajoute le coupon plein actualisé et à laquelle est retranché le coupon couru. Au 31 décembre 2009, l'impact OCI est proche de zéro.

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les autres emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan.

1.2.4. Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks
- les avances et acomptes
- les créances clients et comptes rattachés
- les actifs d'impôt différé
- la trésorerie et équivalents de trésorerie
- les charges constatées d'avance
- les autres créances

1.2.5. Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés
- les dettes fiscales et sociales
- les provisions à court terme
- les impôts différés passifs
- les autres dettes

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.2.6. Dividendes versés

La répartition des dividendes payés aux actionnaires de la société mère est la suivante :

- droit de vote simple 106 k€
- droit de vote double 263 k€

1.2.7. Evénements postérieurs à la clôture

Rien de significatif n'est à signaler

1.2.8. Autres informations

Le début d'année 2010 est marqué par la poursuite des actions commerciales suite aux référencements remportés en 2009. La concurrence reste accrue tous marchés confondus.

Certaines sociétés du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux. A ce jour aucun élément majeur n'a été constaté.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2009.

2- PERIMETRE

Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	METHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTERETS 2009	% D'INTERETS 2008	% D'INTERETS 2007
Sociétés françaises					
Sogeclair	France	IG	Mère	Mère	Mère
Aviacomp	France	IG	55.00%	55.00%	Néant
Clairis Technologies	France	IG	99.91%	99.91%	99.91%
EDT	France	IG	99.80%	99.80%	99.80%
Oktal SA	France	IG	97.94%	97.94%	97.92%
Oktal Synthetic Environment	France	IG	65.11%	65.11%	65.10%
S2E Consulting	France	IP	46.98%	46.98%	46.98%
Séra Ingénierie	France	IG	80.00%	80.00%	80.00%
Sociétés étrangères					
Clairis Technologies Limited	Royaume-Uni	IG	100.00%	100.00%	100.00%
Clairis Technologies Méditerranée	Tunisie	IG	99.91%		
H.E.E	Allemagne	IG	99.04%	79.16%	79.16%
Sogemasa Ingenieria	Espagne	IG	74.50%	74.50%	74.50%

Les variations de périmètre sur l'exercice 2009 sont les suivantes :

- création de la société Clairis Technologies Méditerranée, laquelle a débuté son activité sur le S2,
- rachat de minoritaires de la filiale allemande HEE à hauteur de 19,88%.

3- INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

Méthode comptable

Aucun changement de méthodes comptables ou de mode d'évaluation relatif au traitement des informations financières, pouvant avoir une influence sur la comparabilité des comptes, n'est intervenu sur l'exercice.

4- EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

4.1. Ecarts d'acquisition (Goodwill)

(en milliers d'euros)	OUVERTURE	PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PERIMETRE	AUTRES VARIATIONS	CLOTURE
Clairis Technologies	107				107
Oktal SA	1 694				1 694
HEE	2 106				2 106
Total	3 908				3 908

4.2. Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Frais de recherche et développement	13 958	458					14 416
Logiciels	4 154	145		-200			4 099
Immobilisations en cours		60		-73		19	6
Total	18 112	664		-274		19	18 521

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Frais de recherche et développement	-8 574	-1 540					-10 114
Logiciels	-3 382	-457		200			-3 638
Total	-11 956	-1 997		200			-13 753

Détail des dépenses de développement immobilisées :

VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Planchers A380	3 523	4 698	5 872
Modeleurs de terrains	325	200	82
Moteurs de simulation	398	487	539
Eléments composites A350	55		
Total	4 302	5 384	6 493

4.3. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	235	159				14	409
Installations & agencements	948	173		-18		29	1 131
Matériel informatique & bureau	3 441	350		-860	4		2 935
Immobilisations en cours	299	330		-531		-63	36
Autres	947	365		-73			1 239
Total	5 870	1 376		-1 483	5	-19	5 749

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-90	-38					-128
Installations & agencements	-473	-97		18			-551
Matériel info & bureau	-2 561	-407		858	-3		-2 114
Autres	-612	-279		55			-835
Total	-3 735	-821		931	-4		-3 628

Les différences de change concernent les filiales Britannique et Tunisienne : Clairis Technologies Limited et Méditerranée.

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	716	-568	148
Immobilisations corporelles	1 243	-675	569
Total	1 959	-1 243	716

Echéance des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	352	215	150

4.4. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	CLOTURE
---	-----------	---------	-------------------------------	----------	---------------------------------------	--------------------------	---------

Titres de participations

43

43

Titres immobilisés						
Prêts, cautionnements et autres créances	839	110	-115	-253	2	583
Total	883	110	-115	-253	2	626

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	CLOTURE
Titres de participations	-30						-30
Titres immobilisés							
Prêts	-23			23			
Total	-54			23			-30

Les différences de change concernent les filiales Britannique et Tunisienne : Clairis Technologies Limited et Méditerranée.

4.5. Autres actifs à long terme

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Capital souscrit non appelé	100						100
Total	100						100

4.6. Clients et comptes rattachés

Les délais de règlements clients sont en baisse sur la majorité des entités.

4.7. Impôts différés actifs

IMPOTS DIFFERES ACTIF (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Différences temporaires	197	284	225
Déficits fiscaux	552	389	120
Retraitements	130	128	132
Total	879	801	477

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels elles pourront être imputées.

4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Trésorerie	4 009	4 058	3 181
Equivalents de trésorerie	245	101	2 796
Total	4 253	4 159	5 977

Au 31 décembre 2009, les équivalents de trésorerie concernent des valeurs mobilières de placement sans risque.

4.9. Capitaux propres part du groupe

Le capital social est composé de 725.000 titres. La valeur nominale des titres est de 4 €, soit un capital social au 31 décembre 2009 de 2.900 k€.

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

En 2009 SOGCLAIR a acquis, dans le cadre du programme de rachat, des actions pour une valeur de 162 k€. Au 31 décembre 2009, ce retraitement conduit à une réduction cumulée de 1.095 k€ des capitaux propres consolidés.

4.10. Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Début d'exercice	1 375	1 420	1 274
Variations des réserves	-636	-59	-130
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	171	15	276
Fin d'exercice	910	1 375	1 420

4.11. Provisions à long terme

PROVISIONS A LONG TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	REPRISES	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Provisions pour indemnités de fin de carrière	379	26		-1			404
Autres provisions pour charges	137			-90			46
Provisions pour pertes sur contrats	393	289		-393			289
Autres provisions pour risques	796	161		-543		-40	374
Total	1 705	476		-1 026		-40	1 114

Les autres provisions pour charges concernent des garanties clients.

Les autres provisions pour risques concernent des risques sociaux pour 50 k€, des risques fiscaux pour 14 k€ et d'autres risques pour 311 k€.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2009 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n°2003-725 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites.

4.12. Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	TOTAL	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Avances conditionnées :				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine	1 506	162	108	1 236
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à un an maximum à l'origine	13	13		
- à plus d'un an à l'origine	4 071	1 862	1 468	741
Emprunts et dettes financières divers	259	24		235
Total	5 849	2 007	1 842	2 001

(en milliers d'euros)

Emprunts bancaires moyen/long terme souscrits en cours d'exercice (hors crédit-baux)	541
Emprunts bancaires moyen/long terme remboursés en cours d'exercice (hors crédit-baux)	1 418

4.13. Provisions à court terme

Néant

4.14. Impôts différés passifs

IMPOTS DIFFERES PASSIF (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Différences temporaires	3	4	13
Retraitements			
Total	3	4	13

4.15. Chiffre d'Affaires

Au titre de l'IFRS 8, le Chiffre d'Affaires est présenté par pôle d'activité au niveau de l'information sectorielle.

Se reporter à la note 5 de la présente annexe.

4.16. Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Production stockée	14	-8	1
Production immobilisée	455	392	242
Subventions d'exploitation	1 250	216	453
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	782	263	610
Autres produits	1 917	987	806

Total	4 418	1 850	2 113
--------------	--------------	--------------	--------------

Les subventions d'exploitation concernent principalement des projets d'innovation. Elles ont été enregistrées à leur date d'attribution et sont rattachées à l'exercice en fonction de l'avancement des programmes.

En application des normes IFRS, le crédit d'impôt recherche est reclassé en autres produits. Il s'établit en 2009 à 1.275 k€ contre 787 k€ en 2008 et 292 k€ en 2007.

4.17. Résultat sur cession de participations consolidées

Néant

4.18. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Risques fiscaux (provisions, reprises, charges et produits de l'exercice)	54	-246	-176
Remboursement sur abandons de créances		170	
Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	1	-20	13
Gains et pertes sur écart d'acquisitions	238		-67
Autres produits et charges	-17	-205	
Total	276	-301	-230

Au titre du rachat des minoritaires de la filiale allemande, SOGECLAIR a dégagé un écart d'acquisition négatif de 238 k€ comptabilisé en résultat.

4.19. Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :
 - les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
 - le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,
- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les écarts de change s'élèvent à 9 k€ sur l'exercice.

4.20. Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.21. Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR, CLAIRIS TECHNOLOGIES et EDT.

Sur l'exercice, au titre de la déduction des déficits des filiales et succursales étrangères, le déficit de la filiale allemande a été déduit du résultat fiscal de Sogclair SA.

CHARGE D'IMPOT DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Impôts différés	56	335	47
Impôt exigible	-378	-650	-690
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	262	-45	10
Carry-back		120	
Total	-59	-241	-633

PREUVE DE L'IMPOT (en milliers d'euros)	2009
Résultat théorique taxable	1 732
Taux d'impôt en consolidation	33.33%
Charge d'impôt théorique	577
Charge d'impôt réelle	59
Ecart impôt théorique / impôt réel	518
Justification des écarts :	
Différences permanentes	227
Impact des écritures sans impôts différés	-85
Impact des différences de taux	-102
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	
Crédit d'impôt	497
Autres	-19

4.22. Effectif moyen de l'exercice

EFFECTIFS (en équivalent temps plein)	2009	2008	2007
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	760	750	754
Techniciens et autres non cadres	92	94	93
Total	852	844	847

4.23. Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Engagements donnés :			
Cautions de contre garanties sur marché (1)	1 662	740	1 589
Garantie de dettes déjà inscrites au bilan consolidé			
- avals, cautions et garanties données	1 820	2 908	4 165
- créances cédées non échues			1 063
- nantissements	992	1 734	2 470
Sous-total	4 474	5 382	9 287

Engagements reçus :

Cautions de contre garanties sur marché		66	66
De la part de clients (2)	52 103	11 241	11 525
Sous-total	52 103	11 307	11 591

(1) dont 725 k€ de garanties sur appels d'offres

(2) Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes et sur la base des commandes fermes reçues par ces clients. La variation 2008-2009 concerne en grande partie, le contrat majeur en conception, fabrication et assemblage de pièces composites pour le programme A350 d'Airbus, gagné au T4 2009 par la filiale AVIACOMP (cf communiqué de presse du 10 février 2010 disponible sur www.sogeclair.fr)

4.24. Rémunérations des organes de direction de la société mère

- Direction Générale 356 k€
- Administrateurs 53 k€

(Y compris rémunérations, variables, jetons de présence, avantages en nature)

Se reporter à la section 5.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

4.25. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation ne fait pas l'objet de provision dans les comptes.

A ce jour, ce droit est de 44.481 heures sur les 9 filiales françaises.

5- INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- le pôle Ingénierie & Conseil à 82% de l'activité, correspondant aux activités des sociétés Aviacomp, Clairis Technologies Limited, Clairis Technologies Méditerranée, Clairis Technologies, EDT, HEE, S2E Consulting, Sera Ingénierie, Sogemasa Ingenieria,
- le pôle Simulation qui représente 18% de l'activité, correspondant aux activités des sociétés Oktal et Oktal Synthetic Environment.

Les implantations de SOGECLAIR se situent en France, en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni et en Tunisie.

Les principaux clients de SOGECLAIR sont indiqués à la section 1.5.8 du document de référence 2009 disponible sur le site internet de la société (www.sogeclair.fr).

Hors implantations, les pays adressés par SOGECLAIR sont : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Chine, Corée du Sud, Colombie, Finlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Russie, Singapour, Suède, Taiwan, USA.

Résultat opérationnel consolidé par activité

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Pôle Ingénierie & Conseil		Pôle Simulation		Holding	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	57 046	61 643	12 207	12 201	12	45
Autres produits de l'activité	2 114	334	2 273	1 482	31	34
Achats consommés	-15 785	-19 104	-3 861	-3 183	-1 563	-1 425
Charges de personnel	-36 110	-34 743	-8 281	-8 021	-1 560	-1 546
Impôts et taxes	-749	-781	-297	-267	-166	-135
Dotations aux amortissements et provisions	-2 681	-3 302	-670	-610	-84	-92
Autres charges	-109	-71	-4	-82	-64	-56
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-3 489	-3 629	-197	-55	3 686	3 683
Résultat opérationnel courant	236	347	1 170	1 465	292	508
Résultat sur cession de participations consolidées						920
Autres produits et charges opérationnels	231	-203	45	-58		-41
Résultat opérationnel	467	144	1 215	1 407	292	1 388

6- PARTIES LIEES

6.1. Bail commercial

La SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et des actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. document de référence 2008 page 61).

Le montant des loyers relatifs aux locaux loués à la SCI SOLAIR est inférieur au prix du marché. Les termes et conditions contractuels ont été rédigés dans les règles de marché.

Au 31 décembre 2009, les relations contractuelles avec la SCI SOLAIR se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur SOGECLAIR. Les dettes envers la SCI SOLAIR s'élèvent à 138 k€ au 31 décembre 2009, le règlement est programmé sur le T1 2010. Les règlements futurs concerneront les règlements des loyers et charges afférents au contrat de bail.

6.2. Conseil d'Administration

Monsieur Henri-Paul BROCHET, nouvel administrateur indépendant a rejoint le Conseil d'Administration de SOGECLAIR SA le 28 mai 2009.

Le nombre d'administrateurs indépendants dépasse le seuil minimum recommandé par le Code Middlednext adopté le 10 mars 2010.

Il est rappelé l'existence d'une convention avec Monsieur Alberto FERNANDEZ, administrateur de SOGECLAIR SA. Les facturations intervenues sur l'exercice s'élèvent à 20 k€.

Il est également rappelé l'existence d'une rente annuelle et viagère au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, suite au rachat d'un fonds de commerce intervenu le 27 décembre 1985 (se reporter à la section 3.8.3 du document de référence).

6.3. Dirigeants

Sur l'exercice, aucun changement n'est intervenu dans les avantages à court terme et à long terme des principaux dirigeants, excepté l'augmentation de la part variable de Monsieur Philippe ROBARDEY qui passe ainsi de 2 à 4% du RCAI consolidé (décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2010).

Il est rappelé que lors de sa séance du 18 décembre 2008, le Conseil d'Administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce (se reporter à la section 5.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale).

Aucun avantage d'une autre nature n'est consenti au profit d'autres dirigeants.

5.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 Décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 1.2.1. de l'annexe traite de la valorisation des écarts d'acquisition et assimilés,
- La note 1.2.2. de l'annexe traite de l'appréciation des frais de développement.

Dans ce cadre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées. Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues, tenant compte du contexte particulier lié à la crise et des évaluations qui en résultent. Nous nous sommes enfin assurés que les estimations comptables appliquées s'appuient sur des méthodes documentées conformes à l'information qui vous en est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

- La note 4.16 de l'annexe traite des « autres produits d'exploitation ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

5.2. Comptes annuels

I - BILAN (en euros)

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	53 525	28 083	41 749
Immobilisations corporelles	94 467	132 435	104 847
Immobilisations financières	13 279 486	12 000 726	12 225 600
ACTIF IMMOBILISE	13 427 477	12 161 244	12 372 196
Créances clients et comptes rattachés	988 918	1 693 042	889 397
Autres créances	4 343 933	3 030 372	1 596 471
Disponibilités et VMP	1 361 948	1 484 234	227 642
Charges constatées d'avance	14 777	93 061	33 320
ACTIF CIRCULANT	6 709 576	6 300 711	2 746 830
TOTAL ACTIF	20 137 053	18 461 955	15 119 026

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 550	1 442 550	1 442 550
Report à nouveau	4 201 961	3 065 965	2 405 267
Résultat de l'exercice	746 591	1 505 077	1 034 014
CAPITAUX PROPRES	11 920 952	11 543 442	10 411 681
PROVISIONS	266 988	250 736	39 231
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 287 440	1 775 509	2 701 106
Emprunts et dettes financières diverses	5 511 957	3 263 450	987 991
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 713		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 738	651 622	367 845
Dettes fiscales et sociales	628 010	846 863	610 402
Autres dettes	1 608	71 762	770
Produits constatés d'avance	647	58 571	0
DETTES	7 949 114	6 667 777	4 668 114
TOTAL PASSIF	20 137 053	18 461 955	15 119 026

II - COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 754 758	3 894 934	3 307 059
Subventions d'exploitation			0
Rep. sur provisions, transferts de charges		4 715	4 045
Autres produits	14 832	14 193	85 479
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 769 590	3 913 841	3 396 584
Achats et charges externes	1 635 646	1 575 048	1 314 478
Impôts, taxes et versements assimilés	165 568	135 278	134 468
Charges de personnel	1 559 626	1 579 124	1 557 105
Dotations aux amortissements	60 807	53 312	34 354
Dotations aux provisions sur actif circulant	603	23 000	
Dotations aux provisions pour risques et charges	16 253	4 052	6 283
Autres charges d'exploitation	63 519	55 745	44 765
RESULTAT D'EXPLOITATION	267 569	488 282	305 130
Produits financiers	773 733	794 549	1 022 437
Charges financières	479 435	1 144 865	283 849
RESULTAT FINANCIER	294 298	(350 316)	738 589
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	561 868	137 966	1 043 719
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 769 514	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	127	376 645	23 007
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(127)	1 392 869	(23 007)
Impôt sur les bénéfices	-184 851	25 758	(13 302)
RESULTAT NET	746 591	1 505 077	1 034 014

5.3. Annexe aux comptes annuels

La société Sogclair est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur Euronext Paris – compartiment C.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un total de bilan de 20.137.053 €, un total du compte de résultat, présenté sous forme de liste, de 4.543.323 € ainsi qu'un bénéfice de 746.591 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 14 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10 mars 2010, par le Conseil d'Administration.

Faits caractéristiques de l'exercice :

- SOGECLAIR a créé, en partenariat avec sa filiale CLAIRIS TECHNOLOGIES, la SARL CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE dont elle détient 1% des parts. Cette société, située à Tunis (Tunisie) est constituée d'un capital de 10.000 TND libéré à 100%.
- SOGECLAIR a acquis 19.88% des parts HEE, portant sa détention à 99.04% pour un montant de 250.000 €.
- SOGECLAIR a signé une convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avance intra-groupe à effet 1^{er} janvier 2009 avec les sociétés filiales suivantes : SA CLAIRIS TECHNOLOGIES, SA EDT, SA OKTAL, SAS OKTAL SYNTHETIC ENVIRONNEMENT, SAS SERA INGENIERIE, CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED, HEE HIGH-END ENGINEERING GMBH, SOGEMASA INGENIERIA.

L'objet de cette convention est une optimisation de la gestion de trésorerie du groupe, une diminution du coût moyen pondéré de ses financements et, en conséquence, de ses frais financiers et bancaires et d'une juste rémunération de ses excédents de trésorerie.

SOGECLAIR est devenue la société centralisatrice de la trésorerie. Ainsi, SOGECLAIR reçoit, sous forme d'avances, de la part des sociétés filiales présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents, et met, sous forme d'avances, de la part des sociétés filiales présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins.

ANNEXE NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES METHODES D'EVALUATION

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement CRC 99.-03).

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'a été opéré par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES UTILISEES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 1 et 10 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement CRC 2002-10.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les plans d'amortissement pratiqués dans les comptes individuels sont maintenus en consolidation. Les durées d'amortissement qui ont été déterminées par le groupe sont les suivantes :

CATEGORIE	MODE	DUREE D'UTILITE
Logiciels	Linéaire	3 ans
Brevets	Linéaire	10 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- pour les comptes consolidés, la valeur de l'écart d'acquisition de chaque participation,
- pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La juste valeur des flux de trésorerie de la filiale est estimée de la façon suivante :

- un business-plan prospectif est établi sur la base des performances passées, de l'évolution prévisible de ses marchés et de l'influence des plans d'action mis en œuvre sur son positionnement ; ce plan est établi sur un horizon de huit ans et reflète à moyen-terme le plan opérationnel de la filiale et les objectifs fixés aux dirigeants,
- la valeur d'entreprise est calculée par actualisation des free cash-flows sur l'horizon du business-plan, augmenté de la valeur terminale par application d'un taux de croissance fixe à l'infini ; les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes sont :
 - le taux d'actualisation des cash-flows a été calculé à 6,02% par addition d'un taux de placement long-terme sans risque de 3,61% et d'une prime de marché des sociétés cotées de 8% affectée d'un facteur de risque Beta spécifique au groupe de 0,3,
 - le taux de croissance à l'infini a été limité à 2,0%,
- cette valeur d'entreprise est ramenée à un multiple d'EBIT pour être comparée à des comparables de marché, permettant de croiser la méthode avec une méthode dissimilaire globale,
- un « choc » dit « choc-mathématique » est enfin appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de la filiale ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité et de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA), par rapport aux valeurs du business-plan de base.

De plus, fin 2008, les business-plan des filiales ont été établis dans une version dite « choc de marché » tenant compte du contexte économique actuel et correspondant à un scénario de crise aggravée, version qui est plus analytique que celle résultant d'un simple « choc-mathématique ». Fin 2009, ce choc n'a pas été reconduit considérant que ce scénario s'était réalisé durant l'exercice, du fait de la crise économique actuelle.

Au 31 décembre 2009, les valorisations ainsi calculées excédaient pour chaque filiale les valeurs comptables et se comparaient aux multiples observables pour le type d'entreprises. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants pour toutes les *Unités Génératrices de Trésorerie* et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. Au 31 décembre 2009, SOGECLAIR détenait 55.591 actions propres pour une valeur de 1.095.209 €. La société a procédé au rachat de 11.052 actions propres sur l'exercice 2009. Compte tenu des derniers cours du titre (13,44 € au 31 décembre 2009), une dépréciation de 348.066 € a été constituée.

La date retenue pour la comptabilisation des rachats d'actions est la date de dénouement de l'opération et non pas la date de l'opération en elle-même. De ce fait, on constate un décalage de 3 jours entre la comptabilisation dans les comptes individuels et les déclarations effectuées auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Au titre de ce décalage, 811 titres ont fait l'objet d'une comptabilisation sur 2010 malgré des opérations effectuées entre le 29 et le 31 décembre 2009.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "Fifo".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation n'a été opérée au titre de l'exercice 2009.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR, CLAIRIS TECHNOLOGIES et E.D.T.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2009, SOGECLAIR enregistre une "économie" d'impôt de 168.548 €.

ANNEXE NOTE N° 2**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	453 543 €	44 902 €		498 445 €
Immobilisations corporelles	270 247 €	3 379 €		273 626 €
Immobilisations financières	12 211 667 €	1 449 889 €	3 515 €	13 658 041 €
	12 935 457 €	1 498 170 €	3 515 €	14 430 112 €

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	425 459 €	19 460 €		444 919 €
Immobilisations corporelles	137 812 €	41 347 €		179 159 €
Immobilisations financières	210 940 €	348 066 €	180 451 €	378 555 €
	774 211 €	408 873 €	180 451 €	1 002 633 €

ANNEXE NOTE N° 3**ETAT DES PROVISIONS**

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice ⁽¹⁾	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	43 283 €	4 999 €		48 282 €
Provisions pour créances douteuses	23 000 €	603 €		23 603 €
Provisions pour risques et charges	207 453 €	11 254 €		218 707 €
Provisions pour dépréciation financière	210 940 €	348 066 €	180 451 €	378 555 €
	484 676 €	364 922 €	180 451 €	669 147 €

⁽¹⁾ dont provisions utilisées : néant

⁽²⁾ Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n° 2003-725 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

ANNEXE NOTE N° 4
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A MOINS D'1 AN	A PLUS D'1 AN
Créances de l'actif immobilisé			
● Prêts	1 040 085 €	1 037 836 €	2 249 €
● Autres	1 188 473 €		1 188 473 €
Créances de l'actif circulant			
● Créances clients et comptes rattachés	1 012 521 €	988 800 €	23 721 €
● Autres	1 101 861 €	1 101 861 €	
● Comptes courants des filiales	3 242 072 €	3 242 072 €	
● Charges constatées d'avance	14 777 €	14 777 €	
TOTAL	7 599 789 €	6 385 346 €	1 214 443 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
● A 1 an au maximum à l'origine	9 117 €	9 117 €		
● A plus d'1 an à l'origine	1 278 323 €	597 690 €	680 633 €	
Emprunts et dettes financières - Divers	5 511 957 €	5 458 102 €	53 855 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 738 €	514 738 €		
Dettes fiscales et sociales	628 010 €	628 010 €		
Dettes sur immobilisations	4 713 €	4 713 €		
Autres dettes	1 608 €	1 608 €		
Produits constatés d'avance	647 €	647 €		
TOTAL	7 949 113 €	7 214 625 €	734 488 €	0 €

DETAIL DES CHARGES A PAYER	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	9 117 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 636 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	64 426 €
Charges à payer sur salaires	98 664 €
Charges/CP et CET	33 031 €
Charges sociales à payer	48 922 €
Impôts charges à payer	19 563 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	532 359 €

ETAT DES CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES		
(hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)		
	CREANCES	DETTES
CLAIRIS TECHNOLOGIES	469 138 €	73 340 €
EDT	293 739 €	4 258 €
HEE	24 041 €	
SOGEMASA INGENIERIA	100 647 €	
AVIACOMP	981 €	
OKTAL SA	62 632 €	
OKTAL SE	2 169 €	170 €
SERA INGENIERIE	30 924 €	25 439 €
S2E CONSULTING	1 145 €	7 590 €
CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED	3 383 €	
TOTAL	988 800 €	110 798 €

ANNEXE NOTE N° 5**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	14 777 €	647 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	14 777 €	647 €

ANNEXE NOTE N° 6**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	725 000	4 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	725 000	4 €

ANNEXE NOTE N° 7**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES**

	CHARGES	PRODUITS
CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED		5 917 €
CLAIRIS TECHNOLOGIES		38 739 €
CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE		465 €
EDT	1 489 €	
S2E CONSULTING		24 213 €
SERA INGENIERIE	14 866 €	
OKTAL SA	8 930 €	470 100 €
OKTAL SE	8 409 €	5 €
HEE		37 836 €
SOGEMASA INGENIERIA		2 797 €
TOTAL	33 694 €	580 072 €

ANNEXE NOTE N° 8**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif pour l'exercice 2009.

ANNEXE NOTE N° 9**VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES**

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
RESULTAT COURANT	561 868 €	-16 261 €	578 129 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-127 €	-42 €	-85 €
ECONOMIE D'IMPOT LIEE A L'INTEGRATION FISCALE		-168 548 €	168 548 €
	561 740 €	-184 851 €	746 592 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et les filiales suivantes :

- CLAIRIS TECHNOLOGIES
- E.D.T.

Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR.

Pour l'exercice 2009, une économie d'impôt a été constatée pour un montant de 168.548 €.

ANNEXE NOTE N° 10**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	1 820 000 €
Nantissements	1 230 345 €
Autres engagements donnés	
• Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	- €
• Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
• Droit individuel à la formation	1 601 Heures

ANNEXE NOTE N° 11**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**

VARIATION DES IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS	DEBUT EXERCICE		VARIATION		FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT						
● A déduire l'année suivante						
→ Organic	5 356 €		1 331 €		6 687 €	
→ Plus value latente	1 836 €		1 316 €		3 152 €	
● A déduire ultérieurement						
→ Provisions pour risques	207 453 €				207 453 €	
→ Provisions pour actions propres	180 451 €		167 615 €		348 066 €	
→ Provisions pour retraite	43 283 €		4 999 €		48 281 €	
	438 379 €		175 261 €		613 639 €	

ANNEXE NOTE N° 12**REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 409.565 €.

ANNEXE NOTE N° 13**EFFECTIF MOYEN**

Cadres et Techniciens supérieurs	11,7
Techniciens et autres non-cadres	5,1

TOTAL	16,8

ANNEXE NOTE N° 14
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES	C.A. H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES au titre de 2008	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
● Clairis Technologies Limited	1 126 €	145 580 €	100,00%	1 458 €	1 458 €	274 186 €		1 495 574 €	193 120 €		
● Clairis Technologies	2 012 517 €	2 512 762 €	99,91%	4 159 916 €	4 159 916 €	1 837 078 €	1 820 000 €	28 295 172 €	365 579 €		
● E.D.T.	68 000 €	761 398 €	99,80%	9 227 €	9 227 €	-104 930 €		8 436 956 €	93 156 €		
● OKTAL S.A.	1 000 000 €	2 931 215 €	97,94%	2 814 375 €	2 814 375 €	-954 024 €		9 830 468 €	695 919 €	470 100 €	
● S2E consulting	100 000 €	256 396 €	46,99%	46 990 €	46 990 €	23 625 €		1 085 260 €	108 413 €	23 495 €	
● AVIACOMP	200 000 €	-6 887 €	55,00%	55 000 €	55 000 €	0 €		30 304 €	-205 169 €		
● HEE	26 000 €	2 331 210 €	99,04%	3 740 264 €	3 740 264 €	1 060 568 €		18 294 043 €	-476 064 €		
● SERA INGENIERIE	250 000 €	614 779 €	80,00%	200 000 €	200 000 €	-1 594 362 €		3 587 369 €	222 022 €		
● SOGEMASA INGENIERIA	300 000 €	178 049 €	74,50%	371 748 €	371 748 €	354 248 €		2 055 123 €	-107 786 €		
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				15 €	15 €	-2 036 081 €					

5.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer

31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants

31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le paragraphe « principales méthodes comptables utilisées » de la note 1 de l'annexe portant la valorisation des titres de participation.

Dans ce cadre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées. Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues, des évaluations qui en résultent et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

5.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES **Exercice clos le 31.12.2009**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de la convention :

- Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue depuis « E.D.T. », un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

- Réestimation probabilisée de l'engagement donné au 1^{er} janvier **186 384 €**

La somme réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de **29 448 €**

2. Avec la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLAIR, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC -31700- Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :
- Bail commercial

.Montant pris en charge :		554 374 €
Loyer	408 121 €	
Taxes foncières	84 047 €	
Charges locatives	57 234 €	
Assurances	4 972 €	

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Associé signataire
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
représentée par
Jean-Marie FERRANDO

6. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2010

6.1. Rapport du Président pour l'Assemblée Générale

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport est préparé par le Président-Directeur Général en collaboration avec les avocats spécialisés de la société et le responsable du secrétariat juridique et de l'établissement du document de référence annuel.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 10 mars 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère désormais au Code Middledenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur demande auprès de Middledenext (mail : o.dufour@middledenext.com), ci-après le Code de référence.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Toutefois, les dispositions de ce Code en matière de jetons de présence ont été écartées.

En effet, compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la pratique actuelle, rappelée ci-après, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour se baser sur l'assiduité et le temps consacré à la fonction.

1. Le Conseil d'Administration et les comités

1.1 Le Conseil d'Administration

1.1.1 La composition du conseil

Le conseil est composé de neuf membres :

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, né le 14 octobre 1959, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Monsieur Jean-Louis Robardey, administrateur, né le 22 juillet 1931, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Monsieur Michel Grindes, administrateur, né le 28 mars 1937, renouvelé en 2008 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Monsieur Jacques Riba, administrateur, né le 21 août 1944, renouvelé en 2005 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Alain Ribet, administrateur, né le 16 janvier 1944, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Bernard Ziegler, administrateur, né le 12 mars 1933, renouvelé en 2008 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Alberto Fernandez, administrateur, né le 1er avril 1949, nommé en 2006 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Gérard Blanc, administrateur, né le 6 mars 1943, nommé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Henri-Paul Brochet, administrateur, né le 12 septembre 1945, nommé en 2009 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, exerce la Direction Générale de la société.

Au-delà des membres du Conseil, Madame Huguette Robardey, qui n'est plus administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Parmi les membres du conseil, six d'entre eux : Messieurs Michel Grindes, Jacques Riba, Bernard Ziegler, Alberto Fernandez, Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence. En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

1.1.2 Les conditions de préparations des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.3 La tenue des réunions du conseil

Les convocations du Conseil d'Administration sont faites par le Président, par écrit, dix jours au moins à l'avance, sauf exception. Les réunions se tiennent au siège social.

Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (4 en 2009).

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs.

Au cours de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Chaque séance permet de suivre ainsi l'activité de l'entreprise, filiale par filiale.

Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'Administration les projets de documents pour les réunions SFAF de présentation des résultats.

Le Conseil d'Administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'Administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la Direction Générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2009. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité, aucun absentéisme notable n'étant à signaler. Le taux moyen de présence physique effective a été de 85% (aucune participation par des moyens de télécommunications).

Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général.

Aucune réunion du Conseil d'Administration n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle. Ils y participent effectivement.

1.1.4 Le règlement intérieur du conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007, dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'Administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la société (www.sogclair.fr) et sera proposé au prochain Conseil d'Administration en vue de la mise en conformité avec le Code Middlenext.

1.1.5 Thèmes débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2009, le Conseil d'Administration a délibéré notamment sur les sujets ci-dessous :

- l'arrêté des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels,
- l'examen des budgets de l'exercice 2009 et des budgets prévisionnels 2010 à 2012,
- la stratégie de l'entreprise (analyse des orientations stratégiques, économiques et financières),
- l'examen des projets de croissance externe et des autres évolutions de périmètre,
- la rémunération du Comité de direction,
- la situation de l'entreprise face à la crise économique et financière,
- le suivi des référencements et de l'avancement des contrats d'importance majeure,
- les relations avec les tiers,
- l'adhésion au code de gouvernement Middlenext.

1.1.6 Evaluation des travaux du conseil

Conformément au Code de référence Middlednext et aux recommandations de l'AMF, le Conseil a été informé qu'il conviendra de mettre en œuvre une procédure d'évaluation du Conseil, de façon régulière, en vue notamment de (i) faire le point sur les modalités de son fonctionnement, (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Deux comités ont travaillé au cours de l'exercice.

1.2.1 Le comité d'audit

Ce Comité a été constitué par le Conseil lors de sa réunion du 18 décembre 2008, afin d'être en conformité avec le code de gouvernance AFEP-MEDEF adopté à la même date. L'existence de ce comité n'est pas obligatoire au sein du Code Middlednext, adopté par SOGECLAIR en date du 10 mars 2010.

Il est composé de trois administrateurs, dont deux administrateurs indépendants : Messieurs Jean-Louis Robardey, Gérard Blanc et Michel Grindes. Leurs expériences respectives sont indiquées à la section 3.3 du document de référence annuel.

Il a pour mission, depuis l'exercice 2009, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le comité s'est réuni 4 fois depuis le 1^{er} janvier 2009 et a réalisé les travaux suivants : suivi des procédures mises en œuvre en matière de contrôle de gestion, suivi des risques financiers et opérationnels, surveillance des auditeurs et commissaires aux comptes.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, la responsable de la comptabilité, de la trésorerie et du contrôle de gestion.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

1.2.2 Le comité des rémunérations

Ce Comité comprend l'ensemble des administrateurs à l'exception de Monsieur Philippe Robardey.

Il analyse une fois par an les rémunérations du Comité de direction. Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

Il décide de l'évolution de la rémunération fixe du Président-Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de direction.

Son rapport a été remis au Conseil en décembre 2009.

Dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Suite à l'adhésion au code de gouvernance Middlednext lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, la mission du Comité des rémunérations reste inchangée.

2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1. Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

3.2. Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009.

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2008 correspond à l'exercice 2007 ; celle versée en 2009 correspond à 2008. Cette partie variable de la rémunération était calculée sur 2% du résultat courant avant impôt (RCAI) consolidé jusqu'en 2008. A compter de 2009, et sur décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2010, cette rémunération s'établit à 4% du RCAI.

L'avantage en nature consenti à Monsieur Philippe Robardey correspondait à un véhicule société.

La société s'est, par ailleurs, engagée à verser à Monsieur Philippe Robardey, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

Responsabilités assignées

La Direction Générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

- Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs des services financiers et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

- Services financiers

Ces services sont organisés autour de deux pôles :

- Comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie,
- Consolidation, communication et publication financière, juridique et assurances.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle. Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

- Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

- Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

- Arrêtés comptables trimestriels

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation aux normes IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

Elles sont remontées au groupe pour consolidation à J + 16 pour les trimestres impairs (1^{er} et 3^{ème} trimestre), à J + 20 pour le premier semestre et à J+30 pour l'arrêté annuel.

- Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.

Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer à J + 12 j des :

- indicateurs de performance (commerciale, financière, utilisation des ressources),
- projection de l'activité et des résultats à fin d'année,
- commentaires sur les dérives au plan opérationnel et les mesures prises,
- suivi des affaires en terme de respect des coûts à terminaison corrélé à l'avancement de leur exécution.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- réduire les cycles de production et les risques d'erreurs,
- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multidimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs personnalisés mieux adaptés à leurs besoins de pilotage.

- Contrôle des affaires

Les risques pris par les filiales sur leurs affaires sont suivis à la fois avant engagement et pendant leur exécution :

- avant engagement, un outil standardisé d'analyse de la rentabilité, incluant un scénario « dégradé » et comprenant des seuils minimum à respecter, a été inclus au processus de Revue d'Offre et rendu applicable pour toutes les affaires dont l'exécution est susceptible d'affecter significativement le résultat de la filiale,
- de même, avant engagement et pour ces mêmes affaires, un examen détaillé des clauses contractuelles a été rendu obligatoire, incluant la définition des points sur lesquels la filiale n'a pas autorité à négocier,
- en cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial,
- les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

Depuis 2009, des réunions mensuelles avec chaque Directeur ont été mises en place afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité.

Limites courantes

Le contrôle interne ne peut éliminer toutes les erreurs, anomalies ou fraudes, notamment celles résultant de collusions ou de dysfonctionnements non identifiés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires.

Le Président du Conseil d'Administration

6.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'Article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SOGECLAIR SA

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE SOGECLAIR SA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

6.3. Ordre du jour et texte des résolutions proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2010

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat de M. Christian DUBOSC en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Pouvoirs pour les formalités.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Première résolution (ordinaire) - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 1.502 keuros.

Deuxième résolution (ordinaire) - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 746.591,29 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 4.292 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution (ordinaire) - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Origine

- Report à nouveau	4.201.960,78 €
- Bénéfice de l'exercice	746.591,29 €

Affectation

- Au Report à nouveau (ainsi porté de 4.201.960,78 € à 4.549.802.07 €)	347.841,29 €
- Aux actionnaires, à titre de dividendes, soit un dividende de 0,55 € par action	398.750,00 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,55 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 9 juin 2010.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 juin 2010.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2006	362.500 € soit 0,50 € par action	-	-
2007	398.750 € soit 0,55 € par action	-	-
2008	398.750 € soit 0,55 € par action	-	-

Quatrième résolution (ordinaire) - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (ordinaire) – Renouvellement du mandat de la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST a déclaré, par avance, accepter le renouvellement de ses fonctions.

Sixième résolution (ordinaire) - Renouvellement du mandat de M. Christian DUBOSC en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de M. Christian DUBOSC, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

M. Christian DUBOSC a déclaré, par avance, accepter le renouvellement de ses fonctions.

Septième résolution (ordinaire) - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2.537.500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Huitième résolution (extraordinaire) - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société SOGECLAIR et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui suit.
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront

remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;

- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 5 ans, à compter de leur date d'attribution ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Neuvième résolution (extraordinaire) - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;

- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, étant précisé que le montant de cette ou ces augmentations de capital ne s'impute pas sur le plafond de la délégation d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnée le 28 mai 2009,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Dixième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation), ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des

premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Onzième résolution (ordinaire) - Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

6.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'octroi d'options de souscription et/ou d'achats d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'octroi d'options de souscription et/ou d'achats d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2010
(8^{ème} résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir en une ou plusieurs fois, au profit :

- d'une part des salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel de la société SOGECLAIR et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce
- d'autre part, des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-185 du Code de Commerce

des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 38 mois la compétence pour décider une émission de valeurs mobilières et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et / ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Il est précisé que :

- le nombre total des options pouvant être octroyées par votre Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions à émettre supérieur à 2% du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation suivante.
- le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.
- Aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics

- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique
- moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des opérations qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de fixation du prix de souscription ou d'achat données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, lesquelles renvoient aux dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce.

Le montant du prix de souscription ou d'achat n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces opérations seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

6.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2010
(9^{ème} résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux de la société SOGECLAIR SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Il est précisé que :

- le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 3% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration.
- l'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

6.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2010 (10^{ème} résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés (*et dirigeants*) de la société (*et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce*), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de ces opérations.

Il est précisé que :

- L'Assemblée Générale limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées à 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- L'Assemblée Générale décide que le prix des actions à émettre ne pourra pas être ni inférieur de plus de 20% ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

7. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

7.1. Responsable du document de référence

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général

7.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 30, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, MOREREAU AUDIT et EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence

Fait à Blagnac, le 19 avril 2010

Philippe ROBARDEY
Président et Directeur Général

7.3. Responsables du contrôle des comptes

Co-Commissaire aux comptes titulaire

EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée par Monsieur Jean-Marie FERRANDO
2 rue des Feuillants
31000 TOULOUSE

Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Dominique LEDOUBLE pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Co-Commissaire aux comptes titulaire

SARL MOREREAU AUDIT

10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2009, en remplacement de Monsieur Robert MOREREAU, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Christian DUBOSC

2 rue des Feuillants
31000 TOULOUSE

Désigné par l'Assemblée Générale ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Olivier VILLEMEUR pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

CABINET JEAN BONNET - CJB AUDIT

3 allée Van Dyck
87000 LIMOGES

Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2009, en remplacement de Monsieur Régis MOREREAU, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7.4. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

	Cabinet Morereau Audit				Cabinet Robert Morereau				EXCO fiduciaire du Sud Ouest				Cabinet Rosenkrantz			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit																
* Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- Emetteur	15 300		100%			22 252		28,9%	15 300	22 252	29,0%	43,4%				
- Filiales intégrées globalement					38 700	54 825	100%	71,1%	37 375	29 025	71,0%	56,6%	35 250	14 000	100%	100%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
- Emetteur																
- Filiales intégrées globalement																
Sous-total	15 300				38 700	77 077			52 675	51 277			35 250	14 000		
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>																
* Juridique, fiscal, social																
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)																
Sous-total																
TOTAL	15 300				38 700	77 077			52 675	51 277			35 250	14 000		

7.5. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée par Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants – 31000 TOULOUSE	Assemblée Générale du 7 juin 2004	31 décembre 2009
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire SARL MOREREAU AUDIT 10 rue Reyer – 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 28 mai 2009	31 décembre 2014

7.6. Responsables de l'information financière

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général
Monsieur Marc DAROLLES, Directeur Général Adjoint

8. AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

8.1. Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois

Ces informations figurent au chapitre 2, page 22 du présent document de référence.

8.2. Rapport financier annuel

8.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent au chapitre 5, page 83 du présent document de référence.

8.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent au chapitre 5, page 62 du présent document de référence.

8.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes
Ces informations figurent au chapitre 4, page 30 du présent document de référence.
2. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
Ces informations figurent au chapitre 4, page 53 du présent document de référence.
3. Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice
Ces informations figurent au chapitre 4, page 61 du présent document de référence.
4. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel
Ces informations figurent au chapitre 7, page 122 du présent document de référence.

8.2.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels

Ces informations figurent au chapitre 5, pages 81 et 97 du présent document de référence.

8.3. Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

Ces informations figurent au chapitre 7, page 124 du présent document de référence.